



**UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DE LA NATURE**

**93e réunion du Bureau du Conseil de l’UICN
Par téléconférence, le 26 mai 2021**

DÉCISIONS

(Approuvées par le Conseil de l’UICN le 1er juin 2021, décision C/XXIII)

Approbation de l’ordre du jour

DÉCISION B93/1 DU BUREAU

Le Bureau du Conseil de l’UICN,

Adopte l’ordre du jour de sa 93e réunion (Annexe 1)

Addendum au Programme 2021-2024

DÉCISION B93/2 DU BUREAU

Le Bureau du Conseil de l’UICN,

Sur recommandation du Comité du Programme et des politiques,

Approuve le projet d’Addendum au Programme 2021-2024 de l’UICN « *Impacts et implications de la pandémie de COVID-19 et des questions de santé humaine sur le Programme Nature 2030 de l’UICN* », tel que révisé, et le transmet au Congrès pour adoption. (Annexe 2)

Élaboration d’une nouvelle Vision stratégique à 20 ans, y compris une Stratégie financière, et d’un Plan stratégique pour l’Union

DÉCISION B93/3 DU BUREAU

Le Bureau du Conseil de l’UICN,

Sur recommandation du Comité institutionnel et de gouvernance (CIG),

Approuve la motion du Conseil « *Élaboration d’une nouvelle Vision stratégique à 20 ans, y compris une Stratégie financière, et d’un Plan stratégique pour l’Union* », tel que révisée, et la transmet au Congrès pour examen et adoption. (Annexe 3)

Motion sur la « Reconnaissance de la relation humaine avec la nature et la conservation »

DÉCISION B93/4 DU BUREAU

Le Bureau du Conseil de l’UICN,

Sur recommandation du Comité institutionnel et de gouvernance (CIG),

Rejette la motion présentée par trois Membres de l'UICN avant la date limite du 3 mars 2021, conformément à l'article 104 des Statuts, sur la « Reconnaissance de la relation humaine avec la nature et la conservation », proposant des amendements au préambule et à l'article 2 des Statuts de l'UICN, au motif que celle-ci incorporerait des dispositions qui changeraient la nature même de l'UICN, créeraient une ambiguïté en ce qui concerne les États et iraient à l'encontre des engagements mondiaux des Membres, partenaires et donateurs de l'UICN en matière de promotion du développement durable ; et par conséquent

Rejette la soumission des propositions d'amendements au Congrès mondial de la nature de Marseille, en septembre 2021.

Demande au Conseil 2021-2024 d'approfondir l'analyse de cette question.

Projet d'ordre du jour révisé du Congrès

DÉCISION B93/5 DU BUREAU

Le Bureau du Conseil de l'UICN,

Sur recommandation du Comité d'organisation du Congrès (COC),

Approuve le projet d'Ordre du jour révisé du Congrès mondial de la nature de l'UICN, tel que révisé. (Annexe 4)

Termes de référence révisés des Comités du Congrès

DÉCISION B93/6 DU BUREAU

Le Bureau du Conseil de l'UICN,

Sur recommandation du Comité institutionnel et de gouvernance (CIG),

Approuve le projet révisé de Termes de référence des Comités du Congrès mondial de la nature de l'UICN et les transmet au Congrès pour adoption. (Annexe 5)

États financiers vérifiés 2020

DÉCISION B93/7 DU BUREAU

Le Bureau du Conseil de l'UICN,

Sur proposition du Directeur général et recommandation du Comité des finances et audit (CFA),

Approuve les États financiers vérifiés pour 2020, notant que leur approbation finale revient au Congrès mondial de la nature, conformément à l'article 20 (d) des Statuts. (Annexe 6)

Demandes d'adhésion

DÉCISION B93/8 DU BUREAU

Le Bureau du Conseil de l'UICN,

Sur recommandation du Comité institutionnel et de gouvernance (CIG),

Approuve l'admission de huit organisations et / ou institutions souhaitant devenir Membres l'UICN, conformément à l'article 18 du Règlement ; (Annexe 7)

Prend note de la décision du CIG de reporter l'examen des trois demandes de :

- Marat Karpeka Lemur Foundation, États-Unis
- Zoo de Vienne - Schoenbrunner Tiergarten GmbH, Autriche
- Stop Ecocide International Ltd, Royaume-Uni

à sa prochaine réunion, jusqu'à ce que des éclaircissements supplémentaires soient reçus.



93rd Meeting of the Bureau of the IUCN Council

By conference call on 26 May 2021 at 10.00 AM UTC

Agenda

Agenda Item 1: The President's opening remarks and approval of the Agenda

Agenda Item 2: Members facing difficult financial situations and unable to pay their full dues as a result of the pandemic

Continuation of the discussion during the 92nd Bureau meeting held on 12 April 2021 (cf. the Summary of B92) which concluded with a request from the President to the Secretariat to prepare additional information and options for solutions in time for the next meeting of the Bureau, and to include in its considerations the proposal made by Mangal Man Shakya.

Agenda Item 3: Approval of the Addendum to the IUCN Programme 2021-24 for the purpose of submitting it to the Congress for discussion and adoption

Proposal approved by the Programme and Policy Committee (CPC) at its 57th meeting on 17 May 2021 of the draft Addendum "Impacts and implications of the COVID-19 pandemic and human health on the IUCN Programme Nature 2030" revised to take into account comments received from IUCN Members during the online consultation that closed on 1 May 2021. The Addendum needs to be published as an official Congress document by 3 June 2021 (Rule 45).

- B93/3/1 Addendum to the IUCN Programme 2021-24 - with Member consultation inputs - approved by PPC
- B93/3/2 Report of the PPC57 meeting 17 May 2021
- B93/3/3 IUCN Programme 2021-2024 Addendum comments draft responses FINAL

Agenda Item 4: Consideration of two motions on IUCN governance for the purpose of submitting them to the Congress for discussion and adoption

Recommendations of the Governance and Constituency Committee (GCC) approved at its 33rd meeting on 11 May 2021 on two proposed motions:

- 4.1 *Draft motion "Development of a new 20-year Strategic Vision and four-year Strategic and Financial Plans for the Union" and draft Terms of Reference resulting from Council's Response to the External Review of IUCN' Governance*
- 4.2 *"Recognition of the human relationship with Nature and conservation" submitted by IUCN Members in conformity with Article 104 of the Statutes.*

Any new motion approved by the Bureau will need to be published as an official Congress document by 3 June 2021 (Rule 45).

- B93/4/2 Draft motion "Development of a new 20-year Strategic Vision and four-year Strategic and Financial Plans for the Union" and draft ToR
- B93/4/3 GCC recommendation on proposed Motion on Human relationship with nature w. 3 attachments

Agenda Item 5: Approval of a revised Draft Agenda of the Congress and revised Terms of Reference of the Congress Committees, for the purpose of submitting them to Congress for adoption

5.1 *Proposal of the Congress Preparatory Committee (CPC) approved at its 13th meeting on 19 May 2021, of a revised Draft Agenda of the Congress which will need to be published as an official Congress document by 3 June 2021 (Rule 45). The Election Officer and Deputy Election Officer will be invited as observers for this agenda item.*

5.2 *Proposal of the Governance and Constituency Committee (GCC) of revised Terms of Reference of the Congress Committees.*

- B93/5 Draft Congress Agenda
- B93/5 Addendum Strategic Discussion Topics_Revised 25May
- B93/5.2 Revised Draft ToR of the Congress Committees

Agenda Item 6: Approval of the Audited Financial Statements 2020

Recommendations from the FAC to approve the Audited Financial Statements 2020 agreed during its 76th meeting held on 17 May 2021.

- B93/6/1 FAC76 1 Approval of the 2020 financial statements
- B93/6/2 FAC76 1a IUCN Consolidated Financial Statements 2020
- B93/6/3 FAC76 1b Report of the auditors
- B93/6/4 FAC76 1c Detailed report of the statutory auditors
- B93/6/5 Report of the FAC76 meeting 17 May 2021

Agenda Item 7: Update on the financial strategy

Update on the development of a financial strategy and implementation plan to deliver the Financial Plan 2021-24 approved by IUCN Members (follow-up to decision B92/2 which requested the Secretariat to develop a draft financial strategic and implementation plan in consultation with the Treasurer and the Chair of the Finance and Audit Committee, and present it to the Bureau before the 104th meeting of the Council).

Agenda Item 8: Membership applications

Consideration of recommendations by the Governance and Constituency Committee (GCC).

- B93/8 Membership applications w. attachment

Agenda Item 9: Preparation of Council's Report to Congress

Process for the preparation of Council's written Report to Congress. Proposed target date for publication: 31 July 2021.

- B93/9 Process for the preparation of the Council Report to Congress

Agenda Item 10: Any other business announced in advance

10.1 Observers at Council meetings



CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN
3 au 10 septembre 2021, Marseille, France

Addendum au Programme de l'UICN 2021-2024

Action requise : Le Congrès mondial de la nature est invité à APPROUVER l'Addendum au Programme de l'UICN 2021-2024 ci-joint, *Effets et incidences de la pandémie de COVID-19 et de la santé humaine sur le Programme de l'UICN Nature 2030*, présenté par le Conseil de l'UICN.

PROJET DE MOTION

Le Congrès mondial de la nature,

Sur proposition du Conseil de l'UICN,

Approuve l'Addendum au Programme de l'UICN pour 2021-2024, *Effets et incidences de la pandémie de COVID-19 et de la santé humaine sur le Programme de l'UICN Nature 2030*, (Annexe ci-après).

Effets et incidences de la pandémie de COVID-19 et de la santé humaine sur le Programme de l'UICN Nature 2030

1. Portée, structure et objet du présent addenda

Fin 2019, tandis que l'UICN consultait ses Membres sur la présentation et le contenu du Programme de l'Union 2021-2024 (**Nature 2030**), la pandémie de COVID-19 faisait son apparition. En février 2020, le Conseil de l'UICN s'est demandé s'il fallait réviser le texte pour tenir compte des conséquences prévisibles de cette pandémie qui se préparait à causer la pire perturbation mondiale depuis 70 ans. Le Conseil a conclu que la COVID-19 ne changeait fondamentalement ni la logique, ni la structure de **Nature 2030** et qu'elle renforçait sa pertinence et son importance. Toutefois, le Conseil a décidé de préparer un bref document d'accompagnement pour aborder les incidences plus générales de la pandémie et de la santé humaine sur le Programme de l'UICN 2021-2024. Ce document est présenté dans un addenda officiel du Programme pour être discuté et approuvé par les Membres de l'UICN.

Le présent document découle de la décision du Conseil et, plutôt que de créer un nouveau thème à part entière, inscrit la question dans les cinq domaines prioritaires du Programme et les trois catalyseurs. L'addenda propose des orientations stratégiques de haut niveau pour que tous les constituants de l'UICN soient en mesure d'interpréter comment les ambitions actuelles de **Nature 2030** peuvent être pleinement exploitées dans le contexte de la pandémie, la reprise post-pandémique, et à la lumière de l'intérêt mondial plus marqué pour la santé humaine. L'addenda reprend la structure de **Nature 2030** et le discours est organisé selon les domaines prioritaires du Programme (Humanité, Terres, Eau, Océans et Climat, abordant spécifiquement « la COVID-19 et la reprise post-pandémique » puis, généralement, « la santé et la conservation » dans chaque cas) et les catalyseurs (Technologie, Sensibilisation du public et Finances).

2. Introduction

L'UICN exprime sa sympathie profonde, ses sincères condoléances et sa solidarité à ses nombreux collègues, dans le monde entier, qui souffrent de la pandémie de COVID-19 et de ses suites.

L'émergence de la COVID-19, au début de 2020, nous a cruellement rappelé la vulnérabilité de l'humanité, des moyens d'existence et de l'économie face aux changements qui se produisent dans la biosphère. La COVID-19 n'est pas la première maladie zoonotique apparue depuis un siècle. Sur les centaines de nouvelles maladies ayant émergé durant ce laps de temps, 60% environ étaient des zoonoses (maladies transmissibles des animaux aux êtres humains) et les trois-quarts ont pour origine la faune sauvage (par opposition aux animaux domestiques), selon une étude publiée dans le magazine *Nature*, en 2008. La virulence et la transmissibilité de la COVID-19 illustrent à quel point il importe de comprendre les conditions sociales, économiques et écologiques qui favorisent l'émergence des zoonoses. Ces causes profondes des pandémies sont liées aux bouleversements environnementaux qui entraînent l'érosion de la biodiversité et le changement climatique : changements d'affectation des sols auxquels sont imputables la disparition et la dégradation des écosystèmes naturels, expansion non durable et intensification de l'agriculture, propagation d'espèces exotiques envahissantes, et commerce non durable et consommation d'animaux sauvages en sont quelques exemples.

Les maladies zoonotiques menacent la santé publique et celle du bétail, et le fardeau des maladies est souvent porté de manière disproportionnée là où les systèmes de santé sont les plus faibles, par ceux qui dépendent le plus du bétail vulnérable et ceux qui travaillent et récoltent des aliments, des fibres et des combustibles dans les habitats naturels.

La pandémie de COVID-19 a eu un effet spectaculaire, même s'il n'est pas encore entièrement compris, sur la société et sur les progrès, au niveau mondial, des Objectifs de développement durable (ODD). Outre les 155 millions de cas et 3,2 millions de décès à l'échelle mondiale (en mai 2021), la pandémie a abaissé l'espérance de vie d'une année au moins dans plusieurs pays ; ses effets sur l'espérance de vie à l'échelon mondial doivent encore être déterminés. Outre la mortalité et la morbidité liées à la COVID-19,

les études indiquent que les déclin du PIB associés à la pandémie auront d'autres incidences sur l'espérance et la qualité de vie. L'année 2020 a enregistré une contraction économique mondiale estimée, par le Fonds monétaire international, à 3,5 %. Selon l'Organisation internationale du travail, près de 9 % des heures de travail mondiales ont été perdues en 2020, ce qui équivaut à 255 millions d'emplois à plein temps. Simultanément, la chute des revenus, conjuguée au coût des mesures d'urgence adoptées pour lutter contre la pandémie, a porté la dette publique mondiale à des niveaux jamais vus depuis la période de reconstruction qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. La pandémie a également eu des répercussions majeures sur la conservation des espèces sauvages avec, par exemple, la suspension des patrouilles anti-braconnage qui a abouti à une recrudescence de l'exploitation illégale du bois et du braconnage, et la perte de revenu des aires protégées et conservées ainsi que des activités de conservation connexes. Tout cela signifie que les incidences de la pandémie de COVID-19 pourraient persister des années durant, exacerbant les inégalités, réduisant les dépenses sociales publiques, y compris pour la conservation, et anéantissant certains des progrès accomplis pour appliquer les objectifs mondiaux, y compris les ODD, pendant la décennie écoulée. Au moment où la nature s'appauvrit à un rythme sans précédent dans l'histoire de l'humanité et compte tenu de ce qu'il nous faut encore apprendre sur les liens entre la santé humaine, l'environnement et le rôle de la nature, il est un impératif plus vital que jamais : celui de protéger et de conserver la nature. Du côté positif, il y a eu une reconnaissance accélérée, dans de nombreux pays, de l'importance de l'accès à la nature et une appréciation de la valeur d'un environnement sain pour la santé et le bien-être humains. Certains signes montrent que cela pourrait se traduire par un investissement supplémentaire dans les initiatives positives pour la nature, pour « reconstruire en mieux ».

3. Effets et incidences de la COVID-19 sur les domaines prioritaires du Programme

3.1. L'humanité

3.1.1. L'humanité, la COVID-19 et la reprise post-pandémique

La pandémie de COVID-19 met clairement en lumière l'inégalité sociale, l'inégalité sanitaire et l'inégalité économique et frappe de manière disproportionnée les groupes vulnérables sur le plan économique. Elle fait aussi ressortir l'importance des avantages de la nature pour le bien-être humain et de restaurer les liens entre l'humanité et la nature. Tandis que le monde se mobilise pour la reprise post-pandémique, l'UICN prônera une reprise durable plaçant la nature et l'équité au cœur des politiques économiques. L'UICN s'efforcera de trouver des solutions aux inégalités économiques et sociales persistantes, en particulier pour ceux qui sont économiquement marginalisés, en matière de droits aux ressources naturelles et d'avantages qui en découlent, que des chocs mondiaux tels que la COVID-19 exacerbent. L'UICN se fera le champion d'une gouvernance des ressources naturelles renforcée au sein de l'approche écosystémique, en tant que riposte post-pandémique crédible, travaillera en collaboration avec les défenseurs de l'environnement et soutiendra les voix et le leadership des peuples autochtones, des femmes et des jeunes et la participation de tous.

3.1.2. L'humanité, la santé et la conservation

Pour l'Organisation mondiale de la santé, la nature est vitale pour la santé ; au cœur de cette notion, il y a le concept interdisciplinaire « **Une Seule Santé** » qui adopte une approche collaborative, multisectorielle et interdisciplinaire, reconnaît et incorpore les liens entre la santé humaine, la santé animale et la santé des plantes, ainsi que leur dépendance vis-à-vis d'environnements intacts et fonctionnels pour obtenir des résultats optimaux en matière de santé et de bien-être pour tous. L'UICN contribuera à l'avancement de la politique « Une Seule Santé » pour aider à réduire le risque de contagion zoonotique et à contenir les maladies infectieuses émergentes. L'UICN encouragera l'intégration de la santé environnementale dans les politiques de santé publique, fera progresser l'atténuation de la pollution et d'autres effets sur l'environnement préjudiciables aussi bien à la nature qu'à la santé humaine, et soutiendra le développement des cadres juridiques, politiques et opérationnels requis. Les activités nécessaires à cet effet vont du soutien à la sauvegarde des connaissances et pratiques autochtones et locales qui sous-tendent la santé environnementale, jusqu'à l'élaboration de cadres réglementaires éliminant l'empiètement illégal et le trafic d'espèces sauvages et soutenant l'utilisation légale et durable de la biodiversité ainsi que le respect de l'état de droit en matière d'environnement.

3.2. Les terres

3.2.1. Les terres, la COVID-19 et la reprise post-pandémique

Ce domaine du Programme contribuera à « reconstruire en mieux ». Il aidera à surmonter les effets considérables de la COVID-19 sur les économies rurales et veillera à ce que l'investissement consacré à la relance contribue à la prévention de la transformation non durable des écosystèmes, du commerce non durable des espèces sauvages, de l'utilisation non durable des médicaments traditionnels, du tourisme non durable et de l'agriculture non durable, tout en renforçant la santé des terres, la résilience communautaire et l'utilisation, le commerce, le tourisme et les chaînes d'approvisionnement durables. Les Solutions fondées sur la nature (SfN), adoptées à l'échelle de la société, serviront de guide à la restauration et à la gestion durable des paysages productifs et urbains, apportant de multiples avantages à la société. L'investissement dans la gestion durable d'écosystèmes d'importance critique, y compris la gouvernance et la gestion efficaces des aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, aidera à protéger les sociétés de chocs futurs, à réduire les risques de zoonoses et à atténuer la perte de biodiversité. L'intégration pleine et entière d'une comptabilité du capital naturel dans la gestion de paysages productifs et dans les empreintes nationale et internationale du commerce et de la consommation qui en sont les moteurs recevra une attention accrue.

3.2.2. Les terres, la santé et la conservation

La gestion efficace des écosystèmes atténuera les risques de zoonoses en maintenant et restaurant l'intégrité des écosystèmes naturels, en réduisant l'exposition et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, et en limitant les activités humaines qui menacent les espèces sauvages. Les mesures prises pour conserver, restaurer et gérer de façon durable les écosystèmes d'importance critique qui soutiennent la productivité des terres et du sol et les moyens d'existence, y compris les agroécosystèmes, contribueront à la sécurité alimentaire et de l'eau, avec des avantages pour la santé humaine et le bien-être. La contribution des aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, avec leurs valeurs médicinale, récréative, culturelle, psychologique et pédagogique, sera renforcée, y compris en milieu urbain. Des Solutions fondées sur la nature, destinées à améliorer les conditions de vie en milieu urbain, seront développées et réduiront l'empreinte écologique des centres urbains.

3.3. L'eau

3.3.1. L'eau, la COVID-19 et la reprise post-pandémique

La COVID-19 a mis en lumière l'importance de l'eau face à la pandémie, témoin le rôle du simple lavage des mains comme méthode de prévention cruciale. La reprise post-pandémique doit maintenir et restaurer le fonctionnement des systèmes d'eau douce naturels par des applications pratiques et par une réforme politique et réglementaire. Pour assurer un accès adéquat et durable à une eau de qualité acceptable, il faut renforcer la gestion de la ressource en y intégrant des Solutions fondées sur la nature et résoudre la question des droits et de l'accès à l'eau. En outre, la sécurité de l'eau est essentielle pour prévenir de futures pandémies et les combattre. L'exploitation durable des eaux intérieures doit être un élément essentiel de la gestion post-pandémique des ressources naturelles. En effet, avec la paupérisation croissante causée par les impacts économiques induits par la pandémie, ces ressources (par exemple, les pêcheries intérieures) font face à des risques accrus d'exploitation non durable. L'UICN déterminera et abordera les incidences de la santé humaine sur l'intégrité des écosystèmes d'eau douce, les espèces, les investissements pour la restauration et les mesures de gestion durable. Par ailleurs, l'UICN encouragera le rôle central des femmes, des groupes autochtones et marginalisés, des jeunes et des communautés locales à la fois dans la gestion des ressources aquatiques et dans les activités de reprise post-pandémique.

3.3.2. L'eau, la santé et la conservation

L'investissement dans la gestion durable, la protection des espèces et des habitats, et la restauration des écosystèmes d'eau douce est fondamental si l'on veut satisfaire les besoins de sécurité alimentaire et de santé sous-jacents dans les ODD 2, 3 et 6. En outre, cet investissement devrait accélérer l'action dans le cadre de l'ODD 15 pour faire en sorte que les systèmes d'eau douce puissent, à l'avenir, fournir des services et des avantages essentiels à l'humanité et à la nature. L'UICN aidera à identifier les investissements pour les Solutions fondées sur la nature et prendra des mesures en faveur de l'eau, de

l'assainissement et de la santé. Ainsi, la biodiversité aquatique et l'intégrité des écosystèmes seront maintenues par la préservation de la qualité des sources d'eau, la réduction de la pollution et le maintien ou la restauration de ces systèmes pour maximiser leur fonctionnement. L'Union s'efforcera de préparer et trouver les meilleures évaluations et connaissances scientifiques à l'intention des décideurs.

3.4. Les océans

3.4.1. Les océans, la COVID-19 et la reprise post-pandémique

Protéger et restaurer la biodiversité marine et la santé des écosystèmes sont parmi les clés qui permettront de renforcer la résilience et de réduire le risque d'émergence et la propagation de futures maladies. À court terme, il faut évaluer l'effet domino sur les océans de différentes mesures prises contre la COVID-19 comme par exemple, l'augmentation de la pollution par les plastiques. Plus généralement, il importe d'évaluer les incidences des interventions sectorielles post-pandémiques sur les océans et leurs ressources pour élaborer des méthodes de gestion réduisant le risque de conséquences négatives imprévues. La gestion intégrée des zones côtières et la planification spatiale marine sont essentielles pour catalyser une « reprise bleue » durable et équitable et promouvoir une planification à long terme reposant sur la gestion intégrée des océans. L'application de la Norme mondiale de l'UICN pour les Solutions fondées sur la nature afin de conserver et restaurer les écosystèmes côtiers et marins fait partie intégrante d'une reprise post-pandémique soutenant des communautés côtières plus résilientes.

3.4.2. Les océans, la santé et la conservation

La pollution des océans menace la santé de plus de trois milliards de personnes selon les travaux de recherche de l'Observatoire mondial de la pollution et de la santé (*Global Observatory on Pollution and Health*) du Boston College. Les interactions entre l'océan et la santé humaine sont nombreuses, complexes et leurs effets cumulatifs sont pratiquement inconnus. Les plastiques, les métaux toxiques, les eaux usées, le ruissellement agricole et le bruit sous-marin nuisent aux services que procure l'océan. Les communautés de pêcheurs côtiers, les petits pays insulaires et les peuples autochtones sont les plus vulnérables. Le Programme prônera une démarche intersectorielle intégrée pour s'attaquer à la pollution côtière et mettre un terme à la surexploitation (d'espèces ciblées et non ciblées) et à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, en traitant les questions à la source et en créant des tampons : la protection et la restauration des écosystèmes marins. Cette action repose sur une prise de décisions globale et scientifique au service de l'humanité et de la planète.

3.5. Le climat

3.5.1. Le climat, la COVID-19 et la reprise post-pandémique

La reprise qui suivra la pandémie de COVID-19 coïncide avec une période charnière dans les efforts déployés pour s'attaquer aux causes du changement climatique et soutenir l'adaptation au changement climatique afin de se préparer aux effets climatiques actuels et futurs et d'y réagir. Impossible de remplacer l'une par l'autre. Les interventions en faveur de la relance post-pandémique offrent aux gouvernements une occasion unique d'accélérer la transition vers une économie à faibles émissions tout en s'attaquant à la crise de la biodiversité pour créer un monde neutre en émissions, positif pour la nature, en appui aux objectifs convenus dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. Investir dans les Solutions fondées sur la nature peut stimuler l'activité économique, créer des emplois, soutenir les moyens d'existence et réduire les inégalités tout en stockant le carbone et renforçant la résilience. Il s'agit là d'une mesure de relance d'importance critique, climato-intelligente, qui sera soutenue et prônée par le domaine du Programme de l'UICN sur le climat.

3.5.2. Le climat, la santé et la conservation

L'interaction entre le changement climatique, la santé humaine et le monde naturel, emprunte des voies nouvelles et complexes. Dans certains cas, ces interactions augmentent les risques pour la santé humaine que la société ne comprend pas encore parfaitement (par exemple, en changeant les modes de propagation des maladies) dans d'autres cas elles présentent des risques que nous sommes déjà en mesure d'affronter (par exemple, l'atténuation des effets des îlots de chaleur urbains grâce aux Solutions fondées sur la nature). L'UICN examinera et recensera ces interactions au moyen d'évaluations scientifiques et s'efforcera d'identifier des interventions en mesure de maximiser les retombées positives et

de minimiser les résultats négatifs pour l'humanité et pour la nature. Elle étudiera aussi les incidences sur la santé des ripostes au changement climatique dans la mesure où celles-ci influent sur la nature.

4. Effets et incidences de la COVID-19 sur les catalyseurs

4.1. Technologie, données et innovation

L'effet le plus évident de la COVID-19 sur la technologie a été la généralisation du télétravail, indispensable pour maintenir la productivité pendant le confinement et la distanciation physique. Le télétravail implique des réunions virtuelles, des webinaires, la programmation des horaires, la participation du public, le vote, le partage de documents et la formation. Par sa nature décentralisée, l'UICN a déjà cette culture faisant appel à ces technologies mais il est essentiel qu'elle continue d'y adhérer malgré les difficultés, à savoir, la participation dans des régions où il y a peu de connectivité, l'augmentation des coûts avec la demande croissante en services TI et l'expansion de la criminalité sur internet.

Un des effets négatifs de la dépendance croissante à l'égard de la technologie a été de déconnecter la société (en particulier les jeunes) de la nature. Le « syndrome de manque de nature » qui en résulte diminue l'engagement pour la conservation et induit des effets préjudiciables sur la santé causés par l'impression « d'être en ligne » en permanence. L'UICN s'attaquera à ce problème en encourageant l'expansion de la science citoyenne pour mobiliser la participation du public à la collecte de données massives pour la conservation (y compris, par exemple, au suivi de la biodiversité, à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, etc.), avec pour avantage corrélatif d'améliorer la santé physique et mentale.

4.2. Communication, éducation et sensibilisation du public

La diffusion des travaux de l'Union sur la pandémie et la santé humaine en général est d'importance critique pour assurer l'adhésion et l'impact. Pour optimiser la contribution du Programme à la reprise post-pandémique et à la santé humaine, y compris la prévention de futures pandémies, il faut cibler différents publics, à l'intérieur et à l'extérieur de la sphère institutionnelle et collaborer avec eux. Pour cela, il sera vital que l'Union capitalise sur la diversité de ses Membres et fasse appel aux forces et à l'influence de ses différents éléments. Les Membres de l'UICN, qui comprennent de multiples États et organismes gouvernementaux, des ONG et des organisations de peuples autochtones, sont particulièrement bien placés pour informer et mobiliser les publics nécessaires à une mise en œuvre améliorée du Programme.

Il est impératif de rassembler cette diversité de capacités en communication dans une démarche cohérente et coordonnée. À cet effet, l'Union renforcera ses programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public en tirant pleinement parti des forces de ses Membres et de ses Commissions, en particulier par la communication virtuelle (réseaux électroniques, réseaux sociaux, webinaires, etc.) devenue si cruciale pendant la pandémie et en comptant sur l'appui du Secrétariat, le cas échéant. Elle mettra aussi en valeur les « côtés positifs » de la réponse aux impacts de la pandémie, par exemple dans les aires protégées, et encouragera les solutions en faveur d'une relation différente avec la nature pour réduire le risque de futures zoonoses. La plateforme de solutions PANORAMA peut aider à systématiser et diffuser de tels exemples.

4.3. Investissements et viabilité financière

Les effets économiques de la pandémie ont été brutaux : perte de vies et de moyens d'existence et ralentissement sévère de l'activité économique. Les pays ont réagi en adoptant des programmes de relance économique sans précédents mais, malgré l'appel à « reconstruire en mieux », la nature ne figure pas encore de manière significative, à tous les niveaux, malgré les signes encourageants que l'on peut détecter dans plusieurs pays. Cependant, plus que jamais, les acteurs économiques reconnaissent leur dépendance par rapport à la nature. L'UICN continuera de servir de leader et d'apporter son assistance au fil de l'évolution vitale et nécessaire vers un développement économique et des flux financiers positifs pour la biodiversité et la nature, encouragés par exemple par une comptabilité tenant pleinement compte du capital naturel.

Si l'on veut éviter les risques de futures pandémies associés à la dégradation de la nature, s'attaquer aux moteurs directs et indirects de la dégradation et de l'érosion de la nature est une haute priorité. Le ralentissement économique et les confinements ont eu pour effet, même s'il était temporaire, de réduire les pressions sur la nature et de mettre en relief son importance pour le bien-être et le renouveau. Le bien-être physique et mental des êtres humains, en particulier les jeunes, a été mis à l'épreuve. Une nouvelle économie qui valorise et intègre la nature dans la prise de décisions économiques et en matière d'investissements, doit devenir la nouvelle réalité, avec des banques de développement et des banques d'investissement multilatérales tenant compte des impacts sur l'environnement et évaluant régulièrement les risques pour l'environnement, la société et la gouvernance, et des gouvernements qui agissent pour éliminer et corriger les subventions pernicieuses.

Intégration de nouveaux efforts post-pandémiques dans les travaux des Commissions de l'UICN dont les mandats ont été approuvés pour 2021–2024

Commission de la gestion des écosystèmes (CGE)

La CGE a créé un groupe thématique sur la santé humaine et la gestion des écosystèmes qui déploie une expertise en matière de recherche interdisciplinaire pour examiner les liens entre l'émergence et la propagation des zoonoses, la santé et le bien-être humains, les changements d'affectation des sols, la dégradation des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité. Ce groupe a conçu un modèle conceptuel (IGNITE) comme contexte théorique, en vue d'améliorer la surveillance à long terme de l'émergence de maladies infectieuses. La CGE contribue également à des expériences sur le terrain afin d'améliorer la connaissance des mécanismes de transmission des zoonoses, les voies qui exposent les populations humaines à l'infection, et les stratégies de gestion écosystémique pouvant aider à atténuer ces risques.

Commission de l'éducation et de la communication (CEC)

La CEC a réagi à la crise de COVID-19 en intégrant l'interface santé-biodiversité dans les travaux de l'UICN sur l'éducation, #NatureForAll, et l'engagement des jeunes à l'échelle de l'Union à travers deux grandes initiatives portant sur l'accès à l'apprentissage à distance. La première, [#NatureForAll Discovery Zone](#), est un référentiel gratuit, ouvert et collectif de matériel pédagogique relatif à la nature. Ainsi, les partenaires de #NatureForAll et les membres de la Commission, entre autres, peuvent partager les ressources et accéder à une base de données riche de près de 400 ressources en 15 langues. La deuxième était le tout premier [Sommet mondial des jeunes](#) de l'UICN, en avril 2020, entièrement virtuel et gratuit pour permettre une plus grande inclusivité. Le Sommet a atteint beaucoup plus de 10 000 personnes dans le monde entier, renforçant les liens entre les jeunes leaders et les réseaux mondiaux, encourageant l'apprentissage interdisciplinaire, offrant un espace de dialogue sur la conservation, et donnant une impulsion aux mouvements de jeunes, en plein essor, pour la nature et le climat.

Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)

La série des Dialogues #BuildBackBetter [Reconstruire en mieux] de la CPEES s'est intéressée à des thèmes qui vont de la spiritualité aux changements environnementaux, pour produire un ensemble de recommandations relatives à la période post-pandémique. La CPEES a intégré ces recommandations dans son plan de recherche, y compris en repensant la conservation, l'économie circulaire, la biodiversité et la santé humaine, et les impacts de la reprise sur les communautés et l'égalité entre les sexes. Ce plan de recherche guidera la réponse globale de la CPEES au monde post-pandémique en fournissant la base de la défense des changements transformateurs, la reprise équitable et la justice sociale pour traiter la crise climatique. La CPEES organisera six dialogues de plus avant le Congrès mondial de la nature de l'UICN et publiera plusieurs documents de recherche.

Commission pour la sauvegarde des espèces (CSE)

La CSE a publié des exposés sur les relations entre les espèces et la santé humaine, notamment : [Lignes directrices pour travailler avec des mammifères sauvages en liberté pendant la pandémie de COVID-19](#), [L'heure est venue de créer une Autorité mondiale de la santé pour les espèces sauvages](#), [Les Grands singes, la COVID-19 et le SARS CoV-2](#), [Recommandations sur les moyens de réduire le](#)

[risque de transmission du SARS-CoV-2 des humains aux chauves-souris](#), et [Déclaration sur les liens possibles entre les pangolins et le coronavirus](#). Une « Analyse de situation de la CSE sur le rôle des espèces sauvages et les risques qu'elles présentent en matière d'émergence de maladies infectieuses pour l'humanité » est en cours pour examiner, entre autres, la fréquence des infections directes, naturellement transmises aux êtres humains (zoonoses) à partir de réservoirs d'espèces sauvages et les risques d'émergence de pathogènes à partir du commerce des espèces sauvages en comparaison avec le commerce des animaux domestiques.

Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE)

La CMDE met ses compétences au service de la promotion de moyens juridiques et réglementaires d'éviter la contamination zoonotique de maladies infectieuses, notamment en renforçant les lois qui protègent la santé des espèces sauvages et réduisent la fragmentation des habitats, en partenariat avec Global Pandemic Network et le Conseil international du droit de l'environnement, entre autres. La CMDE déploie également ses connaissances en matière de planification spatiale, de lois sur l'occupation des sols et d'évaluations de l'impact environnemental à tous les niveaux pour contribuer, sur le plan juridique, au concept global « Une Seule Santé », défini par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en 2017 [UNEP/EA.3/RES 4 (2017)].

Commission mondiale des aires protégées (CMAP)

Il y a longtemps que la CMAP se fait le champion du rôle que peuvent jouer les aires protégées en faveur de la santé physique et mentale des sociétés. Le Groupe de spécialistes de la santé de la CMAP collabore avec des organismes du domaine des aires protégées et autres partenaires pour promouvoir les aires protégées en tant que Solution rentable et fondée sur la nature pour les stratégies nationales et locales de santé publique. La CMAP a créé un groupe spécial qui étudie les effets de la pandémie sur les aires protégées, le tourisme d'observation des espèces sauvages et les moyens d'existence communautaires et a publié une édition spéciale du journal *PARKS*, consacrée à la COVID-19 en tant que base de connaissances pour l'action à venir. Elle encourage l'investissement dans les aires protégées, dans le cadre de programmes de relance économique post-pandémique comme moyen de prévenir les pandémies futures et de s'attaquer à d'autres problèmes d'envergure mondiale.

5. Effets et incidences de la COVID-19 sur le leadership et les partenariats

Le Programme Nature 2030 (2021-2024) intégrant des perspectives post-pandémiques et sanitaires ne peut être appliqué que grâce aux partenariats et au leadership identifiés dans **Nature 2030**. Comme le dit clairement ce document, l'échelle de la tâche, dans la prochaine décennie, est immense et exigera un leadership à tous les niveaux. La collaboration avec des partenaires institutionnels et individuels, notamment les gouvernements, le secteur privé (entreprises et institutions financières), les organisations internationales et les ONG, mais aussi les particuliers, les écologistes locaux, les communautés et les peuples autochtones, sera vitale pour produire les preuves, les outils et l'élan en faveur d'une reprise post-pandémique durable. Pour que ces aspirations deviennent réalité, le rôle de groupes tels que les peuples autochtones, les femmes et les jeunes, est capital. De nouveaux partenariats seront aussi nécessaires, en particulier avec les secteurs financiers, publics et privés qui détermineront où et comment les ressources post-pandémiques sont priorisées et attribuées. Le concept « Une Seule Santé », qui exprime l'interdépendance entre la santé de l'environnement, la santé animale et la santé humaine, en particulier, appelle à conclure de nouvelles alliances et de nouvelles collaborations. Les initiatives de l'UICN, *Finance for Nature* (Financement pour la nature) et *Nature-based Recovery* (Reprise fondée sur la nature), offriront des moyens et des outils clairs et opportuns pour mobiliser les Membres en vue de faire participer ces secteurs. Enfin, il faudra s'appuyer sur les travaux des Commissions de l'UICN et nouer une alliance plus étroite et plus stratégique avec le secteur de la santé, tant aux niveaux international que national, pour intégrer les perspectives « Une Seule Santé » dans la politique de santé publique.



CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN
3-10 septembre 2021, Marseille, France

Élaboration d'une nouvelle Vision stratégique sur 20 ans comprenant une Stratégie financière et un Plan stratégique pour l'Union

Action requise : Le Congrès mondial de la nature est invité à EXAMINER le projet de motion « *Élaboration d'une nouvelle Vision stratégique sur 20 ans comprenant une Stratégie financière et un Plan stratégique pour l'Union* » ainsi que le projet de Cahier des charges (annexe 1) proposés par le Conseil de l'UICN.

PROJET DE MOTION

CONSCIENT que l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour l'UICN se projetant sur les 20 prochaines années et reliée à sa stratégie financière constituait l'une des principales recommandations de l'[External Review of Aspects of IUCN's Governance](#) (Évaluation externe des aspects de la gouvernance de l'UICN) réalisée par le cabinet Stewardship and Governance Associates (SGA) ;

NOTANT que l'UICN a pour mission d'« influencer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable » ;

RAPPELANT que le Conseil de l'UICN, à sa 76^e réunion en 2011, a adopté la [Charte « Un seul Programme »](#) engageant l'Union à faire participer toutes ses composantes à la réalisation de sa mission et plus précisément à les inviter à pleinement prendre part à l'élaboration du Programme de l'UICN ;

NOTANT qu'en adoptant la Charte « Un seul Programme », le Conseil de l'UICN a reconnu que la collaboration proactive entre les différents éléments constitutifs de l'Union dans le but de réaliser sa mission faisait sa force et sa singularité et que toutes les composantes de l'UICN œuvraient de concert à la réalisation de la vision de l'UICN « *Un monde juste qui valorise et conserve la nature* » ;

NOTANT ÉGALEMENT que la dernière Stratégie de l'Union concernait la période 2009-2020 ;

CONSCIENT que ces dernières années, le monde a connu d'énormes changements, en raison notamment de la pandémie de COVID-19, et que l'homme et la nature sont confrontés à des défis croissants ; et

INQUIET de constater que la nature est soumise à une pression de plus en plus importante et que la réalisation des ODD progresse lentement ;

Le Congrès mondial de la nature, lors de sa session à Marseille, France, du 3 au 11 septembre 2021 :

DEMANDE au Conseil de l'UICN de créer un groupe de travail intersessions du Conseil composé de Membres de l'UICN afin de diriger les travaux suivants en collaboration avec le Directeur général :

- a. définir un processus permettant de mener une analyse globale de la situation de l'UICN afin d'élaborer une Vision stratégique intégrée de l'Union sur le long terme (20 ans) qui comprenne une Stratégie financière et un Plan stratégique, ainsi que d'autres plans de mise en œuvre, si nécessaire, lesquels respecteront le processus de planification quadriennal de l'Union, dans le but d'établir une feuille de route précise qui permette à l'Union d'œuvrer efficacement à la réalisation des objectifs énoncés dans son mandat, notamment en favorisant une participation accrue de ses Membres, tout en assurant la viabilité financière de l'Union ;
- b. consulter les Membres de l'UICN au sujet de leurs propositions en vue de les inviter à se prononcer sur la proposition finale par vote sur l'internet avant la tenue du prochain Congrès mondial de la nature ;
- c. répondre aux inquiétudes soulevées dans le cadre de l'*External Review of Aspects of IUCN's Governance* (Évaluation externe des aspects de la gouvernance de l'UICN), y compris en ce qui concerne le renforcement de la capacité du Conseil à s'acquitter de ses fonctions en matière de surveillance et de gouvernance et, si nécessaire, revoir les modèles d'adhésion des Membres ; et
- d. faciliter, le cas échéant, un processus de changement organisationnel.

Élaboration d'une Vision stratégique comprenant une Stratégie financière et un Plan stratégique pour l'Union

Projet de cahier des charges

1 Introduction

La pandémie de COVID-19 a fait plus de trois millions de morts dans le monde (à la date d'avril 2021) ; elle a compromis des systèmes de santé, paralysé des pays et bouleversé des modèles économiques partout dans le monde, ce qui, souvent, a eu une incidence négative considérable sur la nature. Nombre d'organisations ont vu leurs activités et leur stabilité financière entravées. Les répercussions à venir de cette situation sur la nature et le bien-être humain sont difficiles à évaluer, et de multiples scénarios sont possibles en fonction de la manière dont nous aborderons les grandes dynamiques socio-écologiques. Chacun s'accorde néanmoins sur un point : il est urgent d'atteindre les objectifs mondiaux relatifs à la conservation de la nature. Dans ce contexte, nombreux sont ceux qui ont été amenés à revoir leurs stratégies et à s'interroger sur les changements à opérer.

À l'avenir, l'UICN devra faire preuve de réactivité et de capacité d'adaptation pour faire face à l'évolution rapide de la situation. Dans la perspective du Congrès, le Conseil de l'UICN soumet les présents travaux préparatoires pour aider le Conseil 2021-2025 à entamer un processus visant à fournir une orientation stratégique à l'UICN dans la réalisation de sa vision, de sa mission et de ses objectifs stratégiques sur un horizon de 20 ans, tout en prenant les mesures qui s'imposent pour garantir sa viabilité financière. À l'heure où la pandémie et ses conséquences sur les plans social et économique mettent à rude épreuve les ressources mondiales et amènent les gouvernements à revoir leurs priorités, pour préserver son rôle de chef de file dans le domaine de la conservation, l'UICN devra nécessairement adapter son modèle économique afin de garantir une gouvernance efficace, l'exécution du Programme et sa pérennité financière. Il est proposé que la réalisation de la Vision stratégique de l'UICN s'appuie sur un processus stratégique intégré, sur un horizon de 20 ans, et comprenne une Stratégie financière qui, en renforçant la stabilité financière, portera sur l'intégralité des finances de l'Union en lien avec la structure, les fonctions, le Programme et la gouvernance de l'organisation. Il est envisagé d'élaborer des plans de mise en œuvre tenant compte du cycle de planification quadriennal de l'UICN. Le processus proposé comprendra un examen participatif faisant appel aux Membres, aux Commissions, au Secrétariat et aux principaux partenaires de l'UICN. Ce processus s'appuiera sur toutes les compétences professionnelles nécessaires, y compris celles des partenaires. Le Conseil de l'UICN jouera un rôle de premier plan dans la conception du processus stratégique et dans la conduite des changements organisationnels nécessaires.

Le cahier des charges proposé donne des informations de base sur les objectifs généraux du processus de planification stratégique, les méthodes, approches et outils proposés, les résultats escomptés et les engagements requis pour faciliter l'élaboration de la Vision stratégique sur 20 ans et des/du premier(s) plan(s) détaillé(s).

2 Contexte

L'élaboration d'un nouveau plan stratégique pour l'UICN faisait partie des principales recommandations de l'[External Review of Aspects of IUCN's Governance](#) (Évaluation externe des aspects de la gouvernance de l'UICN, ci-après « l'Évaluation de la gouvernance ») réalisée par le cabinet Stewardship and Governance Associates (SGA). Bien que la situation internationale ait profondément changé depuis la date à laquelle l'Évaluation de la gouvernance a été effectuée, ces recommandations conservent leur pertinence et devraient être prises en considération dans l'élaboration de toute(s) nouvelle(s) stratégie(s).

Selon l'Évaluation de la gouvernance, le cloisonnement entre les différents organes de gouvernance de l'UICN nuit à sa capacité à élaborer et mettre en œuvre une stratégie efficace (Section 6.6.1). Elle estime à la Section 6.6.1.a qu'il serait utile d'instaurer un processus simplifié entre les organes de gouvernance destiné à assurer un alignement autour de la stratégie de l'UICN, en veillant à accorder suffisamment d'attention aux évolutions extérieures mais aussi à d'éventuelles menaces et possibilités à venir liées à la concurrence extérieure. Le Conseil a accepté cette recommandation et décidé qu'il conviendrait que le prochain Conseil établisse un processus axé sur les perspectives en termes de stratégie, en réfléchissant aux 20 prochaines années, ce qui conduira à une nouvelle stratégie pour l'Union corrélée à sa stratégie en matière de viabilité financière.

Toujours selon l'Évaluation de la gouvernance, divers changements en termes d'organisation et de gouvernance sont nécessaires pour permettre à l'UICN de définir efficacement sa mission, y compris en ce qui concerne les modèles d'adhésion des Membres, et la question de savoir si ces derniers répondent aux exigences stratégiques (6.6.2), et l'efficacité du Conseil s'agissant de ses fonctions en matière de surveillance, d'orientations stratégiques et de politique générale telles que définies dans les Statuts de l'UICN. Le Conseil de l'UICN a accepté la recommandation préconisant de revoir les modèles d'adhésion des Membres dans le cadre du processus menant à la définition d'une nouvelle stratégie pour l'Union. Il a également décidé qu'il conviendrait que le Conseil soumette un projet de décision au Congrès de Marseille pour obtenir son soutien et charge le prochain Conseil d'élaborer le Plan stratégique. [[Management Response \(Réponse de la direction\)](#) p.14].

Le Conseil de l'UICN souscrit à la conclusion de l'Évaluation de la gouvernance selon laquelle « les Conseillers et les employés, ainsi que les Membres, s'engagent pleinement et vigoureusement dans la réalisation de la mission de l'UICN ». Fort de ces qualités, le Conseil de l'UICN pense être bien placé pour élaborer une stratégie capable de mettre à profit ces atouts.

En vertu de ces engagements, le Conseil a décidé qu'il conviendrait que le Comité institutionnel et de gouvernance du Conseil présente au Congrès une motion demandant au prochain Conseil de mener un processus de planification stratégique et de proposer un projet de cahier des charges pour examen par le Conseil 2021-2025. Le Conseil a également demandé au Comité institutionnel et de gouvernance d'entamer les préparatifs nécessaires pour la tenue de consultations avec les Membres de l'UICN lors du Congrès de Marseille.

2.1 Mission et approche programmatique

L'UICN est une Union démocratique qui rassemble des gouvernements, des organismes publics, des ONG nationales et internationales, des organisations de peuples autochtones et d'autres institutions, par exemple des universités, qui œuvrent de concert à la réalisation de la vision et de la mission de l'Union. Sa mission, qui consiste à « influencer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable », ainsi que les mesures nécessaires pour s'en acquitter, sont présentées aux articles 2 et 3 des Statuts de l'UICN.

Conscient que la collaboration proactive entre les différents éléments constitutifs de l'Union dans le but de réaliser sa mission et sa vision d'« Un monde juste qui valorise et conserve la nature » faisait sa force et sa singularité, lors de sa 76^e réunion en 2011, le Conseil de l'UICN a adopté la [Charte « Un seul Programme »](#). Celle-ci engage l'Union à faire participer toutes ses composantes à la réalisation de sa mission et, plus précisément, à faire en sorte qu'elles participent pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme de l'UICN ; à s'appuyer sur les atouts et les ressources des différents éléments constitutifs de l'Union pour réaliser de manière plus efficace la vision, la mission et le Programme de l'UICN ; à harmoniser l'action du Secrétariat et des autres composantes de l'Union en vue de maximiser les résultats du Programme ; à élaborer des méthodes de travail et de communication plus efficaces, et à favoriser un environnement de travail meilleur et plus propice entre les différentes composantes de l'Union.

La Charte « Une seul Programme » a établi les principes directeurs suivants en matière de collaboration :

- Le Programme est mis en œuvre au niveau le plus adapté, en faisant appel aux composantes de l'Union les plus compétentes pour obtenir les résultats escomptés à l'échelle nationale, régionale ou mondiale.
- En matière de ressources et de compétences, la coopération plutôt que la rivalité est privilégiée.
- Les ressources sont affectées à la composante de l'UICN chargée de la mise en œuvre de telle ou telle activité.
- La communication se fait de manière ouverte et transparente de manière à se tenir mutuellement informés des plans et des activités.

3 Objectif

L'objectif global de la stratégie de l'UICN 2009-2020, [Vision 2020 pour l'UICN](#), était de faire de l'UICN un acteur mondial dans les domaines de la conservation et de la durabilité et de s'assurer que cette plateforme mondiale soit utile aux Membres, Commissions et partenaires de l'UICN et au monde en général. La stratégie visait à aider l'UICN à « mieux utiliser ses principaux atouts – ses vastes réseaux de membres et d'experts de ses Commissions, son personnel au sein d'un Secrétariat mondial et la constellation de gouvernements et d'organismes privés avec lesquels elle collabore » pour accroître la capacité de l'Union à provoquer un changement et permettre à l'humanité d'adopter un mode de vie durable, en harmonie avec la nature. Le processus de planification stratégique proposé s'appuiera sur les succès enregistrés dans le cadre de la stratégie de l'UICN 2009-2020 pour une Vision 2020 et sur les recommandations de l'Évaluation de la gouvernance, et étayera les changements organisationnels nécessaires au sein de l'Union.

Ce processus a pour objectif global d'élaborer une Vision stratégique intégrée qui englobe ou fasse concorder la Stratégie générale et une Stratégie financière sur un horizon de 20 ans, de sorte que l'Union œuvre efficacement à la réalisation des objectifs énoncés dans son mandat tout en assurant sa viabilité financière. La Stratégie financière fera partie intégrante de la stratégie générale et de la Vision stratégique et devra tenir compte des risques pour l'avenir. La Stratégie financière portera sur l'ensemble des finances de l'organisation y compris, mais pas exclusivement, la gestion concrète des risques et leur relation avec les réserves, le programme et les projets, la structure organisationnelle, y compris l'évaluation des coûts et des avantages de la structure triangulaire siège-antennes-bureaux régionaux, les partenariats, le plan de collecte de fonds et la participation de donateurs non habituels, et le rôle du Conseil. La Vision stratégique intégrée sera complétée par un/des plan(s) plus courts et plus précis, dont des Plans de mise en œuvre tenant compte du cycle de planification ou de programmation quadriennal de l'UICN.

Cet objectif sera atteint en s'appuyant sur la participation active des membres, sur les avis de spécialistes et de professionnels appropriés, sur les changements nécessaires en termes d'organisation et de gouvernance bénéficiant d'un large soutien de la part de l'ensemble des éléments constitutifs et des partenaires de l'Union tout en garantissant sa viabilité financière. En outre, compte tenu du caractère dynamique des plans stratégiques, il importera de prévoir des mécanismes de révision et de mise à jour précis au début de chaque cycle de planification sur l'horizon de 20 ans.

4 Travaux à entreprendre

- a) Réaliser une analyse globale (de la situation) en tenant compte des principales évolutions touchant actuellement la conservation, la biodiversité, la société et l'environnement, et en s'appuyant sur des informations en provenance de chacune des Régions. Cette analyse prévoira également la consultation préalable d'acteurs en interne et en externe.
- b) Adopter et examiner la vision, la mission, les stratégies et les objectifs assignés ainsi que les méthodes de travail de l'UICN.
- c) Entreprendre une analyse de la situation de l'Union, en tenant compte des nouveaux défis auxquels l'UICN est confrontée et en s'appuyant sur l'Évaluation de la gouvernance, y compris ses points forts, ses points faibles, les opportunités et ses menaces.
- d) Élaborer un projet de théorie du changement à des fins de consultation.
- e) Examiner la culture, les capacités et le cadre institutionnels ainsi que la structure organisationnelle, y compris les systèmes financiers, administratifs et de gestion, à l'aune des objectifs stratégiques et définir quels changements apporter au niveau de la structure, de la gouvernance (en tenant compte des conclusions de l'Évaluation de la gouvernance) et des opérations, ainsi que les priorités et les méthodes nécessaires pour travailler plus efficacement. Il s'agira notamment de :
 - définir quels changements apporter pour renforcer la capacité du Conseil à s'acquitter de manière professionnelle de ses fonctions de surveillance et d'élaboration de politiques et d'orientations stratégiques, comme prévu dans les Statuts de l'UICN, y compris de ses fonctions en matière de finances, de ressources humaines et d'audit, tout en préservant la représentation démocratique des Membres de l'UICN ;

- définir quels changements apporter aux modèles d'adhésion des Membres en lien avec la Vision stratégique et la mission de l'UICN ;
 - élaborer un processus intégré permettant la mise en œuvre d'une Stratégie financière à l'appui de la nouvelle orientation stratégique qui tienne compte de l'intégralité des finances de l'organisation y compris, mais pas exclusivement, la gestion concrète des risques et leur relation avec les réserves, le programme et les projets, la structure organisationnelle, y compris l'évaluation des coûts et des avantages de la structure triangulaire siège-antennes-bureaux régionaux, les partenariats, la production de revenus pour le Programme, les opérations, la gouvernance, la participation de donateurs non habituels, le renforcement de sa capacité de prise de risques, le rôle du Conseil et, si nécessaire, élaborer des outils adaptés pour suivre la mise en œuvre et les résultats obtenus. Le cas échéant, proposer des changements organisationnels pour assurer les freins et contrepoids nécessaires en matière de gouvernance financière, y compris en renforçant les capacités et les ressources du Conseil.
- f) Organiser des consultations régionales et par voie électronique entre les Membres, les membres de Commissions et les employés afin de valider le projet de Plan stratégique.
- g) Proposer des stratégies et des mécanismes de suivi et d'évaluation pour garantir la mise en œuvre concrète du Plan stratégique.
- h) Donner des précisions sur les compétences de base et les capacités à renforcer, y compris en ce qui concerne les Membres de l'UICN, pour favoriser la réussite.
- i) Effectuer une analyse des risques et élaborer un plan d'urgence à intégrer dans le Plan stratégique accompagné de précisions quant aux ressources nécessaires.

5 Résultats escomptés

Les principaux documents à produire sont les suivants :

- i) Une Vision stratégique intégrée sur 20 ans comprenant une Stratégie financière ;
- ii) Un Plan stratégique tenant compte du cycle de planification quadriennal de l'UICN (y compris les changements organisationnels de haut niveau proposés à partir des recommandations de l'Évaluation de la gouvernance) ;
- iii) Un cadre de suivi et d'évaluation du Plan stratégique ;
- iv) Des rapports sur le processus, notamment :
- une analyse de la situation initiale,
 - un rapport d'évaluation rapide,
 - un rapport d'identification et d'analyse des parties prenantes,
 - une analyse de la situation de l'Union, et
 - un processus de consultation des parties prenantes et des ateliers de validation.
- v) Un rapport d'analyse des risques et un plan d'urgence.



**CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN
3 au 11 septembre 2021, Marseille, France**

**Projet d'ordre du jour
du Congrès mondial de la nature de l'UICN**

Action requise : Le Congrès mondial de la nature de l'UICN est invité à EXAMINER et à APPROUVER le projet d'ordre du jour du Congrès mondial de la nature de l'UICN proposé par le Conseil de l'UICN, conformément à l'article 45. (Annexe 1 ci-après)

NOTES PRÉLIMINAIRES

Le projet d'ordre du jour du Congrès mondial de la nature de l'UICN publié le 11 mars 2020 a dû être ajusté suite au 2^e report du Congrès et à l'adoption par les Membres de l'UICN, par vote électronique le 10 février 2021, d'un certain nombre de points de décision inclus dans l'ordre du jour du Congrès, tels que le Programme de l'UICN et les mandats des Commissions de l'UICN 2021-2024. Pour plus de détails concernant le vote électronique des Membres de l'UICN qui a eu lieu en janvier/février 2021, veuillez vous référer à la page « [Décisions pour le vote électronique avant le Congrès](#) » sur le site Internet du Congrès.

La version révisée qui suit tient également compte du fait que, suite au vote électronique, il a été convenu avec le pays hôte de réduire la durée de l'Assemblée des Membres de 4 à 3 jours.

Les présentes notes préliminaires ont pour objet d'expliquer comment les principaux points de l'ordre du jour seront traités pendant l'Assemblée des Membres.

1. Impact du format « hybride » du Congrès sur l'Assemblée des Membres

L'intégralité des débats de l'Assemblée des Membres sera diffusée en direct et les enregistrements de chaque séance plénière seront disponibles en différé peu après leur clôture. Ainsi, les Membres pourront voir et suivre à distance les séances plénières en direct et accéder aux enregistrements après chaque séance, mais ils n'auront pas la possibilité de prendre la parole, de présenter des points d'ordre ou de voter. Conformément à la Règle 66 (d), un Membre ayant droit de vote mais dans l'incapacité de se rendre au Congrès mondial de la nature, ou une délégation dans l'incapacité de participer à une séance particulière de l'Assemblée des Membres, peut donner procuration à une délégation d'un Membre ayant droit de vote ou à un représentant accrédité du Comité national ou régional reconnu du pays ou de la région de la délégation du Membre remettant la permission.

2. Première séance de l'Assemblée des Membres

Une première séance courte de l'Assemblée des Membres, d'une durée de 45 minutes, se tiendra le deuxième jour du Congrès, c'est-à-dire le 4 septembre 2021 au matin, juste avant l'ouverture officielle du Forum. Cette séance est principalement destinée à :

- a) déposer tous les points de décision (y compris les motions renvoyées au Congrès par le Groupe de travail sur les motions, les motions de gouvernance soumises par le Conseil, les motions urgentes et nouvelles et l'addendum au Programme de l'UICN 2021-2024) pour discussions dans les Groupes de contact, qui pourront alors s'étaler sur 7 jours au lieu des 3 jours de l'Assemblée des Membres ;
- b) mettre en place les Commissions du Congrès afin que ses Membres puissent se préparer et commencer leurs travaux.

3. Débats sur les questions d'importance stratégique pour l'Union

Au cours du Congrès de 2012 et par l'intermédiaire de l'évaluation externe du Congrès, les Membres ont indiqué que l'Assemblée des Membres suivante devait consacrer un temps suffisant à un débat approfondi sur les questions d'importance stratégique pour l'Union. Ce principe a été mis en œuvre pour la première fois en 2016 à Hawaii, où le Conseil a planché sur trois sujets, à savoir conserver la nature face à l'agriculture industrielle ; préserver la santé des océans du monde entier, et rassembler les partisans de la nature. À cette fin, la majorité des motions avaient été discutées en ligne et votées par voie électronique avant le Congrès.

Tout en confirmant l'importance des débats stratégiques, les participants au Congrès de 2016 ont estimé qu'ils auraient dû être plus interactifs et connectés au Programme de l'UICN.

L'ordre du jour prévoit 4,5 heures au cours de la prochaine Assemblée des Membres pour débattre de trois sujets (90 minutes par sujet) qui contribueront à la réalisation des objectifs du Programme de l'UICN en permettant à tous les éléments constitutifs de mieux comprendre les conditions et les dynamiques actuelles, de clarifier le rôle de l'UICN, de renforcer leurs capacités, et de mobiliser et d'obtenir le soutien de publics internes et externes. Les trois sujets ont été renforcés en mettant en lumière l'impact du COVID-19 sur la conservation.

Diverses méthodologies seront appliquées dans les trois débats stratégiques, assurant l'interaction avec les participants à l'Assemblée des Membres, en utilisant des outils de communication par voie électroniques, le cas échéant. En outre, chaque débat devrait permettre de définir un nombre limité de points d'action concrets.

Les trois débats stratégiques sont les suivants :

a) Structurer les économies dans un monde post-COVID-19

Brève description :

Alors que le monde émerge de la pandémie de COVID-19, les nations et la communauté mondiale sont confrontées à des choix sur la manière de stimuler les économies nationales, de fournir des fonds publics, de générer des emplois et de subventionner les secteurs tant public que privé. De nombreux pays portent le lourd fardeau du remboursement de la dette, et des efforts seront déployés pour promouvoir la croissance économique et constituer des assiettes fiscales et des bases de richesse. Dans leurs tentatives de se relever de la pandémie, l'aide publique risque de préconiser un retour à la vie d'avant en développant les

infrastructures grises (routes, mines et hydroélectricité, par exemple) ou en stimulant la production de nourriture, de fibres et d'énergie.

Toutefois, la relance à court terme ne doit pas compromettre la durabilité à long terme. Le Forum économique mondial classe les stress environnementaux et la perte de biodiversité parmi les principaux risques auxquels l'humanité est confrontée. La réponse au COVID-19 offre l'occasion de reconstruire d'une manière plus durable et plus équitable. L'intégration de la nature, notamment de par son rôle fondateur pour l'économie et le bien-être humain, dans la planification économique et les plans de relance, et la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature à grande échelle permettraient une gestion et une intendance plus efficaces des écosystèmes et de la biosphère à long terme. Étant guidées par les Objectifs de développement durable, les nations pourraient ainsi s'attaquer aux inégalités économiques et sociales, investir dans des emplois écologiquement durables et s'attaquer aux multiples fractures, notamment générationnelles, géographiques, ethniques et de genre, qui ont été amplifiées par la réponse à la pandémie. Comment l'UICN peut-elle influencer ces décisions, et notamment le cadre politique et réglementaire soutenant les solutions fondées sur la nature ? Quel rôle l'UICN devrait-elle jouer et comment ?

b) Construire une culture de la conservation grâce à de nouvelles alliances et renforcer l'action des acteurs clés

Brève description:

La pandémie de COVID-19 expose l'humanité et ses relations à divers défis. Elle met en lumière les lacunes des sociétés, non seulement dans notre manière de nous engager avec la nature mais aussi les uns avec les autres. Elle renforce le potentiel qui existe encore de restaurer notre relation avec la nature et, ce faisant, de revitaliser l'esprit de collaboration de l'humain. Nous avons le choix entre collaborer pour faire face aux crises planétaires que représentent la perte de biodiversité, le changement climatique et l'insécurité humaine, ou rester isolés et assister à l'accélération de la perte environnementale.

Pour obtenir un changement d'une telle ampleur, comme le montre ce moment historique, il convient de promouvoir une nouvelle « culture de la conservation » dans laquelle des groupes distincts, et souvent disparates, s'unissent pour placer le bien-être de notre monde et de ses habitants au centre des préoccupations. Un tel changement exige de prendre collectivement du recul par rapport aux récits qui se concentrent exclusivement sur l'acquisition de richesses, une consommation ostentatoire et la croissance économique, et d'accorder beaucoup plus d'importance à des questions telles que la durabilité, l'équité sociale et le bien-être humain. Les nouveaux partenariats et la collaboration exigent également que chacun puisse faire entendre sa voix, que les différentes valeurs soient prises en compte et respectées et que les différents types d'agentivités soient reconnus et encouragés.

Les jeunes et les populations autochtones sont en première ligne pour exiger ce changement. Il est essentiel que nous reconnaissons l'agentivité et le leadership de ces groupes et que nous encourageons de nouveaux partenariats susceptibles d'initier et de conduire les changements nécessaires. L'engagement avec les intérêts sectoriels, y compris les gouvernements locaux et nationaux, les entreprises, la finance et la santé, sera également nécessaire pour encadrer ces changements et tracer de nouvelles voies.

Cette session explorera les synergies, les conflits, les contradictions entre les différents acteurs et les différentes manières dont les décisions sont prises et les comportements façonnés, en prêtant attention aux valeurs intrinsèques, aux valeurs bioculturelles, aux droits humains, au maintien des moyens d'existence, au bien-être et au développement économique. La session concentrera ses efforts sur les défis actuels que représentent

l'urgence climatique et la pandémie de COVID-19 afin de tirer des leçons pour renforcer l'efficacité de l'UICN lorsque l'Union cherche à encourager les gouvernements et autres décideurs, les citoyens, les entreprises, les intellectuels et les mouvements sociaux, aux niveaux local, national, régional et mondial, à apporter les changements nécessaires.

c) Les influences de la perte de biodiversité et du changement climatique sur la santé publique

Brève description:

Il est de plus en plus évident que le changement climatique et la crise de la biodiversité sont inextricablement liés ([Diaz et al., 2019](#)) et qu'ensemble, ils représentent des défis importants pour la santé humaine, les moyens d'existence et le bien-être ([PNUE, 2021](#)). La fréquence et l'intensité croissantes des événements climatiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les sécheresses ou les inondations, ont un impact sur la production alimentaire et la sécurité hydrique et rendent les communautés plus vulnérables aux maladies et aux catastrophes naturelles. La dégradation des sols, la perte et la fragmentation de l'habitat, sont liées à la disparition des médecines traditionnelles et à la propagation des zoonoses. La pandémie actuelle de COVID-19 révèle le devoir d'améliorer la gestion de l'environnement, comme la gestion des terres et de l'eau, et la nécessité de mener des actions coordonnées entre de multiples secteurs ([IPBES, 2020](#)).

La biodiversité et des écosystèmes naturels sains, soutenus par les aires protégées dans les villes et aux alentours, peuvent fournir des avantages et des services écosystémiques favorables à la santé humaine et susceptibles d'aider les communautés à faire face au changement climatique. Le risque d'inondations peut être réduit, les polluants atmosphériques filtrés et l'approvisionnement en eau potable peut devenir plus fiable. Les services écosystémiques peuvent contribuer à réduire l'incidence des maladies infectieuses et des troubles respiratoires. Par ailleurs, l'accès à la nature offre de nombreux autres avantages directs pour la santé, notamment la possibilité de pratiquer une activité physique, de réduire les troubles du développement et d'améliorer la santé mentale. Ces avantages sont d'autant plus précieux dans un monde confronté à un changement climatique et à une urbanisation en progression constante. Les évaluations économiques des espaces verts ont permis d'établir que la nature permettrait aux services de santé de réaliser des milliards de dollars d'économies.

La prise de conscience de la valeur de la contribution de la biodiversité à la santé humaine permet potentiellement de tirer le meilleur parti possible des synergies entre la santé publique, l'adaptation au changement climatique et la conservation de la nature. L'établissement de partenariats entre, notamment, les protecteurs de la nature, les planificateurs et les autorités sanitaires, est essentiel pour optimiser ces synergies et faire progresser les politiques, les pratiques et le système de santé humaine. Ces partenariats offrent une occasion inédite de mettre en valeur la nature, et de la conserver, d'œuvrer en intégrant différents secteurs dans le but d'atteindre des objectifs environnementaux face au changement climatique et à la perte de biodiversité, et ils contribuent à la réalisation d'objectifs essentiels à la santé et au bien-être humain. L'UICN, grâce à la diversité de ses Membres et des réseaux de ses Commissions, est bien placée pour promouvoir un programme Nature-Santé plus fort, qui met l'accent sur les liens entre des écosystèmes sains et des personnes en bonne santé, dans le cadre de stratégies de rétablissement fondées sur la nature pour faire face au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la dégradation des sols.

4. Présentation des candidats aux élections

Dans le rapport publié suite à l'enquête de 2016 réalisée auprès des participants, les Membres ont voulu stimuler la présentation des candidats aux élections. Tout en continuant à garantir que tous les candidats ont les mêmes chances de se présenter aux Membres de l'UICN lors de l'Assemblée des Membres, les présentations des candidats seront réparties en trois séances différentes. Au lieu d'une longue série de présentations individuelles à la tribune des orateurs, un format différent sera appliqué et visera à rendre l'exercice plus intéressant pour les participants.

Candidats au poste de Président : Une séance de 60 minutes pour la présentation des candidats et un débat d'experts comportant des questions sur des sujets clés pour l'Union partagées à l'avance avec les candidats.

Candidats au poste de Trésorier : Présentation de 5 minutes pour le candidat.

Candidats aux postes de Présidents de Commissions : Une séance de 50 minutes pour la présentation des 7 candidats comportant des questions sur ce qu'ils ont l'intention de réaliser dans leurs Commissions respectives et sur les responsabilités partagées en tant que Présidents de Commission et membres du Conseil de l'UICN.

Candidats au poste de Conseiller régional : L'ordre du jour prévoit six créneaux horaires au cours des 4^e et 5^e séances. Afin d'éviter que les 40 candidats au poste de Conseiller régional ne soient présentés dans une longue série d'exposés, le Secrétariat propose d'organiser de brefs segments de présentations des candidats, regroupés par région, entre les points de l'ordre du jour. Chaque candidat disposera d'un temps de parole de 2 minutes.

L'élection des conseillers régionaux aura lieu lorsque tous les candidats auront pu se présenter, c'est-à-dire au point 5.7 de l'ordre du jour.

Si un(e) candidat(e) à l'élection ne peut pas se rendre à Marseille, sa présentation sera préenregistrée et projetée pendant l'Assemblée des Membres.

Tous les **résultats des élections** seront annoncés ensemble lorsque toutes les élections auront eu lieu, vers la fin de la 6^{ème} séance.

5. « Résultats de Marseille »

Prenant comme modèle les « *Engagements d'Hawaii* » (2016), le Conseil de l'UICN a l'intention d'élaborer les « *Résultats de Marseille* », un message stratégique de l'Union destiné au monde entier.

Les *Résultats de Marseille* seront organisés autour de trois thèmes clés :

1. **Rétablissement post-COVID fondé sur la nature**, en mettant en évidence le rôle de la conservation et des ressources naturelles pour faire face aux conséquences à moyen et à long terme des impacts sociaux et économiques. Le champ d'application de ce résultat pourrait englober à la fois les exigences immédiates de la gestion de la pandémie en tant que crise sanitaire, les conséquences à plus long terme (et largement connues) d'une récession mondiale, ainsi que les possibilités de recadrer le développement économique (le programme dit « reconstruire en mieux »).

2. **L'agenda post-2020 et la crise de la biodiversité**, en orientant la voix des communautés de la conservation au sens large vers le type d'ambition prescrite par la CDB lors de sa COP15 qui s'est déroulée à Kunming et en donnant à l'Union l'occasion de se positionner comme véhicule incontournable de prestation. Le rôle de chef de file de l'UICN est bien connu et lui permet de soutenir un programme ambitieux de protection et de conservation des écosystèmes terrestres et marins d'ici à 2030, notamment grâce à des réseaux efficaces d'aires protégées bien reliées et bien conservées.

3. **L'urgence climatique** qui permet à l'UICN d'envoyer des messages essentiels à la COP de la CCNUCC qui se tiendra à Glasgow sur les liens entre les crises climatiques et de la biodiversité, les options qu'offre la nature pour contribuer à une action à grande échelle, tant en termes d'atténuation que d'adaptation, et la nécessité d'adopter une approche cohérente pour faire face à la perte de biodiversité, au changement climatique et à la dégradation des terres et des écosystèmes.

Un quatrième thème portera sur les partenaires, les alliances et l'agence pour la conservation et pourra soit être traité en tant que thème distinct, ou être systématiquement intégré aux trois autres thèmes.

Le contenu pertinent des messages des *Résultats* sera une combinaison de résultats ou engagements tournés vers l'avenir auxquels nous, en tant qu'Union, avec nos partenaires, donnerons la priorité dans nos travaux, et d'annonces importantes que les principaux acteurs pourraient faire pendant le Congrès. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un document négocié, les Membres de l'UICN s'approprient les *Résultats de Marseille* qui trouveront leur légitimité dans un processus informel transparent, garantissant que leur contenu est issu des Sommets, événements de haut niveau, événements du Forum et motions adoptées par le Congrès.

Les messages des *Résultats* seront donc élaborés en « temps réel » par un petit groupe de travail créé dans le cadre du Comité préparatoire du Congrès du Conseil, qui permettra aux Membres de l'UICN de commenter un projet de *Résultats de Marseille* qui sera ensuite « accepté par acclamation » vers la fin de l'Assemblée des Membres.



Projet d'ordre du jour provisoire du Congrès mondial de la nature de l'UICN
Marseille, France



	Ven 3 sep	Sam 4 sep	Dim 5 sep	Lun 6 sep	Mardi 7 sep	Mer 8 sep	Jeu 9 sep	Ven 10 sep	Sam 11 sep	
Matin	Réunions des Comités régionaux et nationaux / Réunions des Comités directeurs des Commissions	8:00-8:45 1re séance¹	Activités du Forum	Activités du Forum	Activités du Forum	Activités du Forum	8:30-12:30 2e séance : Rapports du Directeur général et du Conseil Débat sur les questions d'importance stratégique pour l'Union : (1) Les influences de la perte de biodiversité et du changement climatique sur la santé publique	8:30-12:30 4e séance : Débat sur les questions d'importance stratégique pour l'Union : (2) Structurer les économies dans un monde post-COVID-19 Rapports des Commissions de l'UICN (CPES, CGE, CEC) Élection du Président, du Trésorier et des 6 Présidents Commissions Discussion et vote des motions	8:30-12:30 7e séance : Finances de l'UICN Discussion et vote des motions	9:00-17:00
		9:00-10:30 Ouverture du Forum								
Après-midi	Sommet	Activités du Forum	Activités du Forum	Activités du Forum	Activités du Forum	14:00-18:15 3e séance : Présentation des candidats du Président, du Trésorier et des 6 Présidents Commissions Rapports des Commissions de l'UICN (CMDE, CMAP, CSE) Médailles et Prix	14:00-18:15 5e séance : Débat sur les questions d'importance stratégique pour l'Union : (3) Construire une culture de la conservation grâce à de nouvelles alliances et renforcer l'action des acteurs clés Présentation des candidats aux 28 postes de Conseillers régionaux et élection	14:00-18:15 8e séance : Adoption des motions sur la gouvernance de l'UICN, et des amendements aux Statuts Discussion et vote des motions Présentation et accueil par acclamation des Résultats de Marseille	Réunion du nouveau Conseil de l'UICN	
										Exposition
Soir	17:00 Ouverture du Congrès						18:30-20:30 6e séance : Discussion et vote des motions Annonce des résultats des élections	20:00-21:00 9e séance : Clôture Reconnaissance des membres sortants du Conseil de l'UICN Clôture du Congrès		
	Réception du pays hôte									

¹ Après la première séance de l'Assemblée des membres, le 4 septembre, des groupes de contact seront constitués selon les besoins et programmés pour se réunir pendant les journées du Forum et de l'Assemblée des membres, c'est-à-dire (le matin de 7 h 15 à 8 h 20, le midi de 12 h 30 à 14 h et le soir en deux séquences : 19:00 à 20:15 et 20:30 à 21:45).



CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN
3 au 11 septembre 2021, Marseille, France

Ordre du jour provisoire
du Congrès mondial de la nature de l'UICN

Réunions préliminaires

2 septembre 2021

Réunions des Comités directeurs des Commissions (sous réserve de confirmation par les Présidents des Commissions, notant que certaines des réunions des Comités directeurs des Commissions se tiendront de façon virtuelle avant le Congrès)

14:00-18:00 Réunion du Conseil de l'UICN

1^{er} jour – 3 septembre 2021

08:30-12:30 Réunion de tous les représentants de Comités nationaux et régionaux et Points focaux nationaux de l'UICN (réunion ouverte)¹

Réunions des Comités directeurs des Commissions (sous réserve de confirmation par les Présidents des Commissions, notant que certaines des réunions des Comités directeurs des Commissions se tiendront de façon virtuelle avant le Congrès)

17:00-19:00 **Cérémonie d'ouverture du Congrès mondial de la nature de l'UICN**

19:45-21:45 **Réception inaugurale du Congrès mondial de la nature de l'UICN**

¹ Une réunion générale des Comités nationaux et régionaux aura lieu, conformément à la Résolution WCC-2012-Res-005. Un rapport sur les résultats de la réunion des Comités nationaux et régionaux sera présenté à l'Assemblée des Membres à la 5^e séance. Selon l'article 20 des Statuts de l'UICN, le Congrès reçoit et examine, entre autres, les rapports des Comités et Forums régionaux. Comme dans le cas du Congrès de 2016, cette obligation de rapport sera remplie en offrant aux Comités nationaux et régionaux de l'espace sur le site web du Congrès de l'UICN pour publier leurs rapports.

Forum et Exposition²

Toutes les sessions du Forum sont consultables sur le [site web du Congrès](#)

De plus amples détails sur les Thèmes du Congrès sont disponibles [ici](#)

2^e jour – 4 septembre 2021

8:00-08:45 **1^{ère} séance de l'Assemblée des Membres**

- 1.1 Remarques liminaires du Président de l'UICN
- 1.2 Nomination et premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs du Congrès
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Nomination des Comités des résolutions, des finances et audit, de gouvernance et du Programme du Congrès
- 1.5 Présentation, par le Comité des résolutions, du calendrier des Groupes de contact pour toutes les motions, y compris celles visant à amender les Statuts et autres questions de gouvernance de l'UICN, ainsi que du processus de motions sur des sujets urgents et nouveaux, et soumission pour adoption des Procédures et du Code de conduite à l'intention des Groupes de contact.
- 1.6 Présentation du processus des « Résultats de Marseille »

Forum et Exposition

3^e jour – 5 septembre 2021

Forum et Exposition

4^e jour – 6 septembre 2021

Forum et Exposition

5^e jour – 7 septembre 2021

Forum et Exposition

18:30-20:30 Réunions régionales des Membres³ (incluant la présentation des candidats aux élections, seulement si ceux-ci sont invités par l'organisateur de la réunion)

Groupes de contact⁴/Activités sociales

² L'Exposition sera ouverte pendant toute la durée du Forum et une partie de l'Assemblée des Membres

³ Les réunions régionales des Membres auront lieu à la veille de la 2^{ème} séance de l'Assemblée des Membres

⁴ Des groupes de contact seront établis, selon les besoins, et planifiés pour être convoqués pendant le Forum et l'Assemblée des Membres (c'est-à-dire, matin de 07:15 à 08:20, déjeuner de 12:30 à 14:00 et soirs, en deux séquences : 19:00 à 20:15 et 20:30 à 21:45).

Assemblée des Membres

Tous les documents de l'Assemblée des Membres, suivant l'ordre des points de l'Ordre du jour, sont disponibles sur le [site web du Congrès](#)

Toutes les motions adoptées par les Membres de l'UICN lors du vote électronique s'étant terminé le 21 octobre 2020 sont disponibles [ici](#)

Tous les points de l'ordre du jour adoptés par les Membres de l'UICN lors du vote électronique s'étant terminé le 10 février 2021 sont disponibles [ici](#)

6^e jour – 8 septembre 2021

8:30-12:30 **2^e séance de l'Assemblée des Membres**

- 2.1 Rapport du Directeur général et présentation des discussions sur des questions d'importance stratégique pour l'Union
- 2.2 Discussion sur les questions d'importance stratégique pour l'Union et comptes rendus des différents Sommits⁵
 - 2.2.1 Compte rendu des résultats du *Sommet mondial de la jeunesse de l'UICN « La nature, notre avenir »*
 - 2.2.2 Compte rendu des résultats du *Sommet de l'UICN pour les villes, les autorités locales et les gouvernements infranationaux*
 - 2.2.3 Discussion stratégique : **Les influences de la perte de biodiversité et du changement climatique sur la santé publique**
- 2.3 Rapport du Président et du Conseil de l'UICN
- 2.4 Élections : Information, par le Responsable des élections, sur la procédure d'élection

14:00-18:15 **3^e séance de l'Assemblée des Membres**

- 3.1 Présentation des candidats aux postes de Président des Commissions et du Trésorier
- 3.2 Présentation et débat entre les candidats au poste de Président de l'UICN
- 3.3 Rapport d'étape du Comité des résolutions sur l'avancement des discussions dans les Groupes de contact, suivi d'une discussion et d'un vote sur les motions
- 3.4 Rapports des trois Commissions suivantes de l'UICN, y compris les Prix établis par ces trois Commissions : CMDE, CMAP, CSE
- 3.5 Présentation du/des lauréat(s) de la Médaille commémorative John C. Phillips et de la Médaille commémorative Harold Jefferson Coolidge, et approbation du/des the lauréat(s) au titre de Membre Honoraire de l'UICN

⁵ Dans le cadre des discussions stratégiques, les comptes rendus des différents Sommits seront présentés sous le thème stratégique pour lequel ils sont le plus pertinents.

7^e jour – 9 septembre 2021

8:30-12:30 4^e séance de l'Assemblée des Membres

- 4.1 Discussion sur les questions d'importance stratégique pour l'Union et comptes rendus des Sommets (suite) :
 - 4.1.1 Compte-rendu des résultats du *Sommet mondial des peuples autochtones sur la nature*
 - 4.1.2 Discussion stratégique : **Structurer les économies dans un monde post-COVID-19**
- 4.2 Rapports des trois Commissions de l'UICN, y compris les Pris établis par ces trois Commissions : CPEES, CGE, CEC
- 4.3 Élection du Président, du Trésorier et des six Présidents des Commissions de l'UICN
- 4.4 Présentation des candidats aux postes de Conseillers régionaux pour l'Asie de l'ouest et l'Asie du sud et de l'est
- 4.5 Rapport d'étape du Comité des résolutions sur l'avancement des discussions dans les Groupes de contact, suivi d'une discussion et d'un vote sur les motions
- 4.6 Présentation des candidats aux postes de Conseillers régionaux pour l'Afrique

Groupes de contact/Activités sociales

14:00-18:15 5^e séance de l'Assemblée des Membres

- 5.1 Présentation des candidats aux postes de Conseillers régionaux pour la Méso-Amérique et l'Amérique du sud, et l'Amérique du nord et Caraïbes
- 5.2 Discussion sur les questions d'importance stratégique pour l'Union et comptes rendus des Sommets (suite) :
 - 5.2.1 Compte-rendu des résultats du *Sommet des chefs d'entreprise*
 - 5.2.2 Discussion stratégique : **Construire une culture de la conservation grâce à de nouvelles alliances et renforcer l'action des acteurs clés**
- 5.3 Présentation des candidats aux postes de Conseillers régionaux pour l'Europe de l'ouest
- 5.4 Rapport du Comité du Programme du Congrès, suivi par l'adoption du projet d'addendum au Programme de l'UICN 2021-2024 « *Effets et incidences de la pandémie de COVID-19 et de la santé humaine sur le Programme de l'UICN Nature 2030* »
- 5.5 Présentation des candidats aux postes de Conseillers régionaux pour l'Europe de l'est, l'Asie du nord et l'Asie centrale, et l'Océanie
- 5.6 Rapport sur la réunion de tous les Comités nationaux et régionaux reconnus
- 5.7 Élection des candidats aux postes de Conseillers régionaux

18:30-20:30 **6^e séance de l'Assemblée des Membres**

- 6.1 Rapport d'étape du Comité des résolutions sur l'avancement des discussions dans les groupes de contact, suivi d'une discussion et d'un vote sur les motions
- 6.2 Rapport du Responsable des élections sur les résultats de toutes les élections

Groupes de contact⁶/Activités sociales

8^e jour – 10 septembre 2021

08:30-12:30 **7^e séance de l'Assemblée des Membres**

- 7.1 Finances de l'UICN
 - 7.1.1 Rapport d'étape du Directeur général sur les finances de l'UICN
 - 7.1.2 Rapport du Trésorier sur les finances de l'UICN
 - 7.1.3 Rapport du Comité des finances et audit du Congrès et approbation des États financiers vérifiés pour l'année 2020
- 7.2 Discussion et adoption d': « *Élaboration d'une stratégie globale sur l'égalité des sexes au sein de l'UICN* »
- 7.3 Rapport d'étape du Comité des résolutions sur l'avancement des discussions dans les Groupes de contact, suivi d'une discussion et d'un vote sur les motions

Groupes de contact

14:00-19:15 **8^e séance de l'Assemblée des Membres**

- 8.1 Rapport final du Comité de gouvernance du Congrès et vote sur toute motion relative à la gouvernance de l'UICN, y compris celles visant à amender les Statut, qui n'aurait pas encore été soumise au vote
- 8.2 Rapport final du Comité des résolutions, suivi d'une discussion et d'un vote sur les motions (suite)
- 8.3 Présentation et accueil par acclamation des *Résultats de Marseille*

20:00-21:00 **9^e séance de l'Assemblée des Membres**

- 9.1 Reconnaissance des membres sortants du Conseil de l'UICN
- 9.2 Message du Président élu
- 9.3 Clôture du Congrès de la nature de l'UICN par le Président sortant (y compris le discours d'un représentant du Pays hôte)

21:00-21:45 **Réception de clôture**

11 septembre 2021

9:00-17:00 **Réunion du nouveau Conseil de l'UICN**

⁶ Des groupes de contact seront établis, selon les besoins, et planifiés en tenant compte de la possibilité qu'ils soient convoqués pendant le Forum et pendant l'Assemblée des Membres (c'est-à-dire matins de 07:15 à 08:20, déjeuner de 12:30 à 14:00 ou soirs, en deux séquences : 19:00 à 20:15 et 20:30 à 21:45).

**CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN
3 au 10 septembre 2021, Marseille, France**

**Cahiers des charges et composition des
Comités du Congrès**

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est invité à APPROUVER les cahiers des charges des Comités du Congrès proposés par le Conseil et la composition de ces Comités sur proposition du Président de l'UICN.

Contexte :

1. Conformément aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, le Congrès nomme les Comités qu'il juge nécessaires à la conduite de ses travaux et définit leur cahier des charges.
2. Des projets de cahiers des charges ont été préparés par le Conseil pour les Comités du Congrès suivants :
 - a. Comité de vérification des pouvoirs (Document du Congrès CGR-2021-1.1/1-Annexe 1-Rev)
 - b. Comité des résolutions (Document du Congrès CGR-2021-1.1/1-Annexe 2-Rev)
 - c. Comité des finances et audit (Document du Congrès CGR-2021-1.1/1-Annexe 3-Rev)
 - d. Comité de la gouvernance (Document du Congrès CGR-2021-1.1/1-Annexe 4-Rev)
 - e. Comité du Programme (Document du Congrès CGR-2021-1.1/1-Annexe 5-Rev)
 - f. Comité directeur (Document du Congrès CGR-2021-1.1/1-Annexe 6-Rev)

Les projets de cahiers des charges ont été adaptés afin de tenir compte des enseignements tirés et des recommandations émanant des précédentes sessions du Congrès et de les harmoniser avec les règles de procédure modifiées.

3. Les projets de cahiers des charges ont été révisés afin de prendre en compte les résultats du vote électronique des Membres de l'UICN qui s'est terminé le 10 février 2021.
4. La composition du Comité directeur est définie par le paragraphe 15 des Règles de procédure du Congrès et ne nécessite pas de décision de la part du Congrès.
5. Le Président de l'UICN, avec l'assistance du Comité préparatoire du Congrès, selon la procédure établie par le Conseil de l'UICN (décision C/85/13), soumet, pour discussion, une proposition de composition de tous les autres Comités du Congrès au cours de la 1^{ère} séance de l'Assemblée des Membres, sous le point 1.1 de l'ordre du jour pour le Comité de vérification des pouvoirs, et sous le point 1.4 de l'ordre du jour pour les Comités des résolutions, des finances et audit, de la gouvernance et du Programme du Congrès.

Comité de vérification des pouvoirs du Congrès

Projet de cahier des charges révisé en mai 2021

Le Comité de vérification des pouvoirs est nommé par le Congrès, sur proposition du Président, conformément au paragraphe 21 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature qui stipule le suivant :

Paragraphe 21 stipule : « Le Congrès mondial élit un Comité de vérification des pouvoirs composé de membres qui lui sont présentés par le Président, et du Directeur général ou de son représentant, ex officio. Le Comité examine les lettres de créance ainsi que d'autres questions relevant de son cahier des charges défini par le Conseil, et fait rapport au Congrès mondial. Le rapport indique le nombre de voix dont dispose chaque délégation conformément aux Statuts ».

Le cahier des charges du Comité est le suivant :

- a. adopter les « Lignes directrices pour les délégués et observateurs participant au Congrès mondial de la nature », préparées par le Secrétariat ;
- b. superviser le processus de vérification des pouvoirs des Membres et observateurs en accord avec les paragraphes 5 à 12, 40, 63, 66 et 66*bis* des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature ;
- c. assurer au Congrès que seuls les Membres ayant payé toutes leurs cotisations, y compris celle de 2020, sont en mesure d'exercer leurs droits relatifs aux élections, aux votes et aux motions, en accord avec l'article 13 (a) des Statuts de l'UICN¹ ;
- d. fournir une mise à jour au Congrès sur les Membres dont les cotisations sont arriérées de deux ans (2019 et 2020) ou plus, et dont les droits restants ont été rescindés par les Membres par vote électronique le 10 février 2021 ; et rappeler à ces Membres qu'ils ont jusqu'au 10 février 2022 pour payer leurs arriérés de cotisations, ou ils seront considérés comme s'étant retirés de l'UICN (article 13 (b) des Statuts) ;
- e. informer quotidiennement le Congrès du nombre total de votes dont dispose chaque catégorie de Membres ayant le droit de vote présente (ou représentée) au Congrès, en accord avec les articles 34 et 35 des Statuts de l'UICN ;
- f. conseiller le Comité des finances et audit, tel que nécessaire, sur toute question liée aux cotisations des Membres ou à l'approbation par les Membres du guide des cotisations, par vote électronique le 10 février 2021 ;
- g. émettre des conseils sur les exigences, la participation et le vote des Membres parrainés ;
- h. jouer le rôle de centre de liaison pour les questions non-administratives relatives à l'ensemble des Membres de l'UICN² ;

¹ Les Membres qui ne sont pas à jour de leurs cotisations sont autorisés à s'exprimer sur des questions sans rapport avec les motions, sur le vote et les élections uniquement.

² Les Membres doivent être informés en amont du Congrès.

- i. assurer, si nécessaire, la coordination avec les comités du Congrès : directeur, des finances et audit, de la gouvernance, et avec le responsable des élections ; et
- j. faire des recommandations au nouveau Conseil en vue d'améliorer son rôle et son fonctionnement, sur la base de sa propre évaluation qu'il aura réalisée avant la fin du Congrès, en tenant compte des orientations du Conseil sur l'auto-évaluation..

Comité des résolutions du Congrès

Projet de cahier des charges révisé en mai 2021

Le Comité des résolutions est créé par le Congrès et relève du Comité directeur. Il inclut les membres du Groupe de travail des motions nommés par le Conseil, conformément au paragraphe 20 des Règles de procédure.

Le Comité des résolutions gère le processus des motions au Congrès. Plus particulièrement, il est responsable :

1. De la bonne gestion des motions soumises au Congrès par le Groupe de travail des motions. En particulier :
 - a. il reçoit les propositions d'amendement des motions, et décide si une modification est conforme et s'assure que le processus décrit aux paragraphes 59 à 62 des Règles de procédure est appliqué comme il convient ;
 - b. il propose que les amendements soient débattus ou mis aux voix ensemble. Il peut proposer que le texte, ainsi que les amendements proposés, soient soumis à un Groupe de contact (paragraphe 62 des Règles de procédure) ;
 - c. il présente au Comité directeur du Congrès les recours adressés par les Membres contre les décisions prises par le Groupe de travail des motions, en accord avec le paragraphe 55 des Règles de procédure ;
 - d. il organise et gère les Groupes de contact et examine les rapports qui en résultent avant de présenter le texte en séance plénière (paragraphe 56 des Règles de procédure) ;
 - e. il propose que les motions dont les arguments ne sont pas techniquement rigoureux ou cohérents et qui nécessitent, de ce fait, d'être améliorées, ou les motions au sujet tellement controversé qu'à son avis il est impossible de trouver un texte consensuel pouvant être soumis pour décision à l'Assemblée des Membres, soient renvoyées au Congrès mondial suivant [paragraphe 56 (a) des Règles de procédure] ;
 - f. pour les questions qui se révèlent difficiles à résoudre en groupe de contact, il établit un groupe de rédaction au moins pour équilibrer l'éventail des avis sur la motion, en vue de parvenir à un texte consensuel. S'il reste impossible de trouver un consensus, les groupes de rédaction peuvent décider de présenter des points de vue minoritaires comme amendements [paragraphe 56 (d) des Règles de procédure] ; et
 - g. il assure le suivi des motions, y compris celles qui peuvent affecter le Programme (paragraphe 51 des Règles de procédure).

2. De la bonne gestion des motions proposées pendant le Congrès. En particulier :
 - a. il reçoit les motions soumises pendant le Congrès dans les délais définis au paragraphe 53 des Règles de procédure ;
 - b. il vérifie que les motions soumises sont conformes aux exigences statutaires et les distribue aux délégués conformément aux paragraphes 52, 53 et 54 des Règles de procédure ;
 - c. il décide quelles motions seront soumises au vote du Congrès et lesquelles seront d'abord débattues dans un groupe de contact *ad hoc* (paragraphe 56 des Règles de procédure) ;
 - d. il reçoit les propositions d'amendements aux motions, décide si un amendement est recevable et s'assure que le processus décrit aux paragraphes 59 à 62 des Règles de procédure est effectivement suivi ; et
 - e. il propose que les amendements soit débattus ou mis aux voix ensemble. Il peut proposer que le texte, ainsi que les amendements proposés, soient renvoyés à un Groupe de contact (paragraphe 62 des Règles de procédure).
3. De faire des recommandations au nouveau Conseil en vue d'améliorer son rôle et son fonctionnement, sur la base de sa propre évaluation qu'il aura réalisée avant la fin du Congrès, en tenant compte des orientations du Conseil sur l'auto-évaluation.

Comité des finances et des audits du Congrès

Projet de cahier des charges révisé en mai 2021

Le Comité des finances et des audits est nommé par le Congrès sur proposition du Président, conformément au paragraphe 13 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature¹.

Reconnaissant que les Membres de l'UICN ont adopté par vote électronique le 10 février 2021 le Plan financier de l'UICN 2021-2024, les états financiers audités 2016-2019, ainsi que la nomination des auditeurs externes, la responsabilité du Comité des finances et des audits du Congrès couvrira les questions relatives aux aspects des finances et des audits de l'Union suivants, sans toutefois s'y limiter :

1. Il présente ses recommandations sur l'approbation des états financiers vérifiés pour 2020 ;
2. Il conseille et propose une action appropriée concernant les problèmes d'ordre financier qui pourraient être soulevés en séance plénière ;
3. Il commente les incidences des motions soumises au Congrès pour décision, du point de vue du Plan financier approuvé.

Pour s'acquitter de cette responsabilité, le Comité :

- a. examine les états financiers et rapports des vérificateurs externes pour l'exercice 2020, ainsi que le Rapport révisé du Directeur général et du Trésorier sur les finances de l'UICN dans la période intersessions 2016-2021 ;
- b. examine les rapports du Conseil et de son Comité des finances et des audits ;
- c. examine toute autre question relative aux finances ou aux procédures financières et opérationnelles, transmise au Comité par la séance plénière ou par le Comité directeur ;
- d. informe le Congrès des résultats de ces examens et propose, le cas échéant, des mesures ;
- e. examine les motions soumises au Congrès pour décision, dans le contexte du Plan financier approuvé par le Conseil ;
- f. travaille en coordination avec le Comité du Programme, le Comité de vérification des pouvoirs et le Comité des résolutions à la préparation de leurs rapports respectifs au Congrès ; et
- g. fait des recommandations au nouveau Conseil en vue d'améliorer son rôle et son fonctionnement, sur la base de sa propre évaluation qu'il aura réalisée avant la fin du Congrès, en tenant compte des orientations du Conseil sur l'auto-évaluation.

¹ Le Congrès mondial nomme un Comité directeur, un Comité des résolutions, un Comité de vérification des pouvoirs, et un Comité des finances et des audits. Il peut nommer tout autre Comité qu'il juge nécessaire à la conduite de ses travaux et il définit leur cahier des charges.

Comité de la gouvernance du Congrès

Projet de cahier des charges révisé en mai 2021

Le Comité de la gouvernance est nommé par le Congrès sur proposition du Président, conformément au paragraphe 13 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature.

Conformément aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, le Comité de la gouvernance :

- a. assiste le Comité des résolutions du Congrès dans l'application du paragraphe 56 (a) et (e) des Règles de procédure en particulier pour les motions relatives à la gouvernance ;

Le paragraphe 56 précise que :

(a) Le Comité des résolutions peut soumettre une motion à un comité ou à un groupe de contact ad hoc composé de délégués issus de Membres accrédités pour examen et conseil, ou décider qu'elle sera directement discutée par le Congrès mondial et soumise à son vote. Il peut également proposer que les motions dont les arguments ne sont pas solides ou cohérents sur le plan technique et qui requièrent d'être davantage développées, ou les motions qui sont tellement controversées qu'il est, selon lui, impossible de produire un texte de consensus pouvant être soumis à une décision de l'Assemblée des Membres, soient renvoyées au prochain Congrès mondial.

[...]

(e) Les rapports de tels groupes de contact ou groupes de rédaction sont normalement examinés par le Comité des résolutions avant leur présentation au Congrès mondial. Les débats au Congrès mondial seront conduits sur la base des textes résultant de ce processus.

- b. conseille, consulte, et facilite les discussions entre les Membres de l'UICN et les représentants des Commissions et des Comités nationaux et régionaux participant au Congrès sur les objectifs et le contenu des projets de réforme de la gouvernance proposés ;
- c. assiste le Congrès en prenant note des commentaires sur les projets de réforme de la gouvernance faits, ou soulevés en séance ou lors des ateliers du Congrès, par les Membres ;
- d. consulte les Membres ou les groupes de Membres qui souhaitent discuter des problèmes de gouvernance qu'ils n'ont pu aborder en séance plénière, et facilite les groupes de contact pour les motions portant sur la gouvernance qui pourraient être planifiés par le Comité des résolutions ;
- e. si nécessaire, suggère des adaptations particulières aux projets de réforme de la gouvernance résultant des discussions avec les Membres et les groupes de contact de la gouvernance ;
- f. prépare son rapport en coordination avec le Comité des résolutions et le Comité de vérification des pouvoirs ; et

- g. fait des recommandations au nouveau Conseil en vue d'améliorer son rôle et son fonctionnement, sur la base de sa propre évaluation qu'il aura réalisée avant la fin du Congrès, en tenant compte des orientations du Conseil sur l'auto-évaluation.



Comité du Programme du Congrès

Projet de cahier des charges révisé en mai 2021

Le Comité du Programme est nommé par le Congrès sur proposition du Président, conformément au paragraphe 13 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature.

Suite à l'adoption du Programme de l'UICN et des mandats des Commissions de l'UICN 2021-2024 par vote électronique des Membres de l'UICN le 10 février 2021, le Conseil de l'UICN a élaboré un court document d'accompagnement au [Programme de l'UICN 2021-2024 Nature 2030](#), qu'il considère nécessaire pour aborder de façon systématique les conséquences plus larges de la pandémie et de la santé humaine qui sont apparues depuis l'approbation du Programme original.

La version provisoire sera programmée pour discussion et adoption pendant le Congrès, comme avenant officiel au Programme de l'UICN. En conséquence, le rôle du Comité du Programme du Congrès se concentrera principalement sur « l'Addendum au Programme de l'UICN ».

Conformément aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, le Comité du Programme :

- a. prend note des commentaires des Membres concernant le projet d'addendum au Programme émis en cours de séances ;
- b. donne son avis à tout Membre ou groupe de Membres qui souhaiterait discuter de questions relatives au Programme qui n'auraient pas été abordées en séance plénière ;
- c. au besoin, propose des modifications spécifiques au projet d'Addendum au Programme ;
- d. au besoin, prépare des recommandations pour adoption par le Congrès ;
- e. prépare son rapport en coordination avec le Comité des résolutions du Congrès et le Comité des finances et des audits ; et
- f. fait des recommandations au nouveau Conseil en vue d'améliorer son rôle et son fonctionnement, sur la base de sa propre évaluation qu'il aura réalisée avant la fin du Congrès, en tenant compte des orientations du Conseil sur l'auto-évaluation.



Comité directeur du Congrès

Projet de cahier des charges révisé mai 2021

1. Le Comité directeur du Congrès est nommé par le Congrès sur proposition du Président, conformément au paragraphe 13 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature.
2. Le Comité directeur comprend les membres du Comité d'organisation désignés par le Conseil pour s'occuper de la préparation du Congrès mondial, ainsi que le Président, les Vice-présidents et le Directeur général ; il est chargé de veiller à la bonne marche des travaux du Congrès.
3. Toute question ayant trait à l'organisation du Congrès mondial sera soumise au Comité directeur.
4. Les tâches particulières du Comité directeur sont détaillées dans les Règles de procédure du Congrès (paragraphe 37, 44, 47, 53, 55 et 86).
5. Le Comité directeur se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire durant le Congrès et invite toute personne intéressée à participer à ses réunions.
6. Le Comité directeur fait des recommandations au nouveau Conseil en vue d'améliorer son rôle et son fonctionnement, sur la base de sa propre évaluation qu'il aura réalisée avant la fin du Congrès, en tenant compte des orientations du Conseil sur l'auto-évaluation.

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS FOR THE YEAR ENDED 31 DECEMBER 2020

Table of Contents

Consolidated Balance Sheet as of 31 December 2020	2
Consolidated Income and Expenditure Statement for the Year ended 31 December 2020	3
Consolidated Funds and Reserve Statement for the Year ended 31 December 2020	4
Consolidated Cash Flow Statement for the Year Ended 31 December 2020	5
<i>I. ORGANISATION AND ACTIVITY</i>	<i>6</i>
<i>II. SUMMARY OF SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND DEFINITIONS</i>	<i>6</i>
<i>III. CASH AND SHORT TERM BANK DEPOSITS</i>	<i>12</i>
<i>IV. FINANCIAL ASSETS</i>	<i>13</i>
<i>V. MEMBERSHIP DUES RECEIVABLE AND PROVISION</i>	<i>13</i>
<i>VI. STAFF RECEIVABLES</i>	<i>14</i>
<i>VII. RECEIVABLES FROM PARTNER ORGANISATIONS</i>	<i>14</i>
<i>VIII. ADVANCES TO IMPLEMENTING PARTNERS</i>	<i>15</i>
<i>IX. PROJECT AGREEMENTS RECEIVABLES AND ADVANCES</i>	<i>15</i>
<i>X. FRAMEWORK AGREEMENTS RECEIVABLES</i>	<i>15</i>
<i>XI. FIXED ASSETS</i>	<i>16</i>
<i>XII. INTANGIBLE ASSETS</i>	<i>17</i>
<i>XIII. ACCOUNTS PAYABLE AND ACCRUED LIABILITIES</i>	<i>17</i>
<i>XIV. PENSION FUND OBLIGATIONS</i>	<i>17</i>
<i>XV. ADVANCES TO/FROM HOSTED ORGANISATIONS</i>	<i>17</i>
<i>XVI. PROVISIONS</i>	<i>18</i>
<i>XVII. DEFERRED INCOME</i>	<i>19</i>
<i>XVIII. NEW BUILDING LOAN</i>	<i>19</i>
<i>XIX. FUNDS AND UNRESTRICTED RESERVES</i>	<i>20</i>
<i>XX. RETENTION OF STAFF INCOME TAX</i>	<i>20</i>
<i>XXI. FRAMEWORK INCOME</i>	<i>20</i>
<i>XXII. OTHER OPERATING INCOME</i>	<i>21</i>
<i>XXIII. EXCHANGE DIFFERENCES ON REVALUATION OF PROJECT BALANCES</i>	<i>21</i>
<i>XXIV. AUDIT FEE</i>	<i>21</i>
<i>XXV. RELATED PARTIES</i>	<i>21</i>
<i>XXVI. STAFF HEADCOUNT</i>	<i>23</i>
<i>XXVII. OPERATING LEASES</i>	<i>23</i>
<i>XXVIII. BANK GUARANTEES</i>	<i>23</i>
<i>XXIX. SUBSEQUENT EVENTS</i>	<i>23</i>
ANNEX A – CORE FUNDS UNDER FRAMEWORK AGREEMENTS	24

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

CONSOLIDATED BALANCE SHEET AS OF 31 DECEMBER 2020

Report Currency: CHF ('000)

	Notes	31.12.2020	31.12.2019
ASSETS			
Current assets			
Cash and short term bank deposits	III	63,098	58,229
Financial assets	IV	16,020	16,020
Membership dues receivables (net)	V	1,072	1,011
Staff receivables	VI	234	276
Receivables from partner organisations	VII	61	367
Advances to implementing partners and grantees	VIII	12,285	9,825
Prepayments		2,812	1,406
Donor funds receivable		6,154	4,497
Project agreement receivables	IX	14,716	18,108
Framework agreements receivables	X	201	1,417
Advances to hosted organisations	XV	-	307
Other account receivables		1,197	1,669
Total Current assets		117,850	113,132
Non-current assets			
Fixed assets (net)	XI	25,794	27,302
Intangible assets (net)	XII	276	246
Total Non-current assets		26,070	27,548
TOTAL ASSETS		143,920	140,680
LIABILITIES AND FUND BALANCES			
Current liabilities			
Membership dues paid in advance		2,257	2,683
Accounts payable and accrued liabilities	XIII	11,184	10,782
Social charges payable		225	395
Project agreement advances	IX	72,929	73,313
Deferred unrestricted income	XVII	4,977	1,454
Deferred income buildings	XVII	467	467
New building loan	XVIII	246	243
Advances from hosted organisations	XV	102	-
Miscellaneous current liabilities		398	328
Total Current liabilities		92,785	89,665
Provisions			
Projects in deficit	XVI	4,686	2,375
Staff leave and repatriation		2,292	1,930
Staff termination	XVI	1,690	1,577
Other provisions		-	30
Total Provisions		8,668	5,912
Non-current liabilities			
Long-term deferred income	XVII	12,776	13,402
New building loan	XVIII	12,048	12,294
Total Non-current liabilities		24,824	25,696
Funds and Unrestricted Reserves			
Designated reserves	XIX	2,578	1,812
Unrestricted reserves	XIX	15,065	17,595
Total Funds and Unrestricted Reserves		17,643	19,407
TOTAL LIABILITIES AND FUND BALANCES		143,920	140,680

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

CONSOLIDATED INCOME AND EXPENDITURE STATEMENT FOR THE YEAR ENDED 31 DECEMBER 2020

Report Currency: CHF ('000)

	Notes	2020			2019		
		Secretariat Unrestricted	Project Agreements	Total	Secretariat Unrestricted	Project Agreements	Total
EXTERNAL OPERATING INCOME							
Membership dues		12,653	-	12,653	12,765	-	12,765
Retention of staff income tax	XX	1,666	-	1,666	1,426	-	1,426
Agreements income		-	77,363	77,363	88	88,849	88,937
Framework income	XXI	12,104	-	12,104	11,632	-	11,632
Other operating income	XXII	5,004	205	5,209	5,880	280	6,160
TOTAL EXTERNAL OPERATING INCOME		31,427	77,568	108,995	31,791	89,129	120,920
INTERNAL ALLOCATIONS							
Cross charges from projects		34,234	(34,234)	-	35,035	(35,035)	-
Other internal allocations		287	(287)	-	561	(561)	-
TOTAL INTERNAL ALLOCATIONS		34,521	(34,521)	-	35,596	(35,596)	-
OPERATING EXPENDITURE							
Staff costs		53,637	5,725	59,362	53,955	4,898	58,853
Consultants		1,598	16,581	18,179	1,193	17,523	18,716
Grants to partners		430	3,766	4,196	466	3,234	3,700
Travel		651	3,946	4,597	3,099	12,124	15,223
Workshops and conferences		182	963	1,145	417	1,367	1,784
Publications and printing costs		253	1,419	1,672	344	1,363	1,707
Office and general administrative costs		3,345	2,905	6,250	3,866	1,576	5,442
Vehicles & equipment – costs & maintenance		940	5,594	6,534	830	9,523	10,353
Professional fees or costs		544	675	1,219	567	646	1,213
Depreciation and amortisation		2,161	5	2,166	2,160	15	2,175
TOTAL OPERATING EXPENDITURE		63,741	41,579	105,320	66,897	52,269	119,166
NET OPERATING SURPLUS/(DEFICIT)		2,207	1,468	3,675	489	1,264	1,753
OTHER INCOME – EXPENDITURE							
Interest income	XVIII	335	74	409	457	16	473
Financial charges	XVIII	(385)	(102)	(487)	(397)	(99)	(495)
Capital gains (losses)	IV	84	-	84	441	-	441
Net gains/(losses) on foreign exchange		(484)	(724)	(1,208)	(628)	(803)	(1,431)
Exchange differences on revaluation of project balances	XXIII	-	(1,004)	(1,004)	-	(351)	(351)
Net movements in provision and write-offs	XVI	(1,695)	288	(1,407)	(538)	(28)	(566)
Provision for 2020 Congress	XXIX	(1,673)	-	(1,673)	-	-	-
TOTAL OTHER INCOME – EXPENDITURE		(3,818)	(1,468)	(5,286)	(665)	(1,264)	(1,929)
NET SURPLUS/(DEFICIT) FOR THE YEAR		(1,611)	-	(1,611)	(176)	-	(176)
Allocation and appropriations to designated reserves							
Allocations to designated reserves		(1,048)	-	(1,048)	(182)	-	(182)
Appropriations from designated reserves		282	-	282	1,018	-	1,018
Net allocations/appropriations to designated reserves		(766)	-	(766)	836	-	836
RESULTS FOR THE YEAR AFTER CHANGES IN DESIGNATED RESERVES		(2,377)	-	(2,377)	660	-	660

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

CONSOLIDATED FUNDS AND RESERVE STATEMENT FOR THE YEAR ENDED 31 DECEMBER 2020

Report Currency: CHF ('000)

	Balance at 1 January	Allocations	Appropriations	Other movements	Results for the year	Balance at 31 December
2020						
Designated reserves						
Reserve for Statutory Meetings	-	93	-	-	-	93
Other designated reserves	926	946	(282)	-	-	1,590
Renovation Fund	886	9	-	-	-	895
	1,812	1,048	(282)	-	-	2,578
Unrestricted reserves						
Currency Translation Reserve	500	-	-	(153)	-	347
IUCN fund	8,621	-	-	-	-	8,621
Retained Surpluses	8,474	-	-	-	(2,377)	6,097
Total unrestricted reserves	17,595	-	-	(153)	(2,377)	15,065
Total reserves	19,407	1,048	(282)	(153)	(2,377)	17,643
2019						
Designated reserves						
Reserve for Statutory Meetings	832	-	(832)	-	-	-
Other designated reserves	940	172	(186)	-	-	926
Renovation Fund	876	10	-	-	-	886
Total designated reserves	2,648	182	(1,018)	-	-	1,812
Unrestricted reserves						
Currency Translation Reserve	784	-	-	(284)	-	500
IUCN fund	8,621	-	-	-	-	8,621
Retained Surpluses	7,814	-	-	-	660	8,474
Total unrestricted reserves	17,219	-	-	(284)	660	17,595
Total reserves	19,867	182	(1,018)	(284)	660	19,407

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

CONSOLIDATED CASH FLOW STATEMENT FOR THE YEAR ENDED 31 DECEMBER 2020

Report Currency: CHF ('000)

	Notes	2020	2019
Cash flow from operations			
Surplus/(deficit) from operations		(1,611)	(176)
Effect of exchange rate	XXIII	(153)	(284)
Net balance from operations		(1,764)	(460)
Depreciation of fixed assets	XI	2,006	2,102
Amortisation and write-down of intangible assets	XII	175	72
Increase / (decrease) in provisions for projects in deficit	XVI	2,311	447
Increase / (decrease) in staff leave and repatriation liabilities		362	(45)
Increase / (decrease) in the provision for staff termination	XVI	113	((149)
Increase / (decrease) in other provisions		(30)	30
(Increase) / decrease in membership dues receivables (net)	V	(61)	961
(Increase) / decrease in staff receivables	VI	42	117
(Increase) / decrease in receivables from partner organisations	VII	306	(29)
(Increase) / decrease in advances to implementing partners	VIII	(2,460)	4,640
(Increase) / decrease in prepayments		(1,406)	(246)
(Increase) / decrease in donor funds receivable		(1,657)	(190)
(Increase) / decrease in project agreement receivables	IX	3,392	(3,422)
(Increase) / decrease in framework agreements receivable	X	1,216	(705)
(Increase) / decrease in other accounts receivable		472	(60)
Increase / (decrease) in membership dues paid in advance		(426)	1,149
Increase / (decrease) in accounts payable and accrued liabilities	XIII	402	(3,059)
Increase / (decrease) in social charges payable		(170)	326
Increase / (decrease) in project agreement advances	IX	(384)	10,944
Increase / (decrease) in miscellaneous current liabilities		70	(271)
Increase / (decrease) in hosted organisations advances	XV	409	(803)
(Increase) / decrease in financial assets		-	128
Increase / (decrease) in current deferred income	XVII	3,523	745
Increase / (decrease) in deferred income	XVII	(468)	(692)
(Gain) / loss on disposal of fixed assets	XI	(5)	19
Total cash flow from operations		5,968	11,772
Cash flow from investing activities			
Purchase of fixed assets	XI	(512)	(608)
Proceeds on disposal of fixed assets		19	
Purchase of intangible assets	XII	(205)	(191)
Total cash flow from investing activities		(698)	(799)
Cash flow from financing activities			
Loan repayment	XVIII	(401)	(402)
Total cash flow from financing activities		(401)	(402)
Net cash inflow for the year		4,869	10,571
Cash and short term deposits at the beginning of the year	III	58,229	47,656
Cash and short term deposits at the end of the year	III	63,098	58,229

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

Notes to the Consolidated Financial Statements for the Year ended 31 December 2020

All amounts in CHF ('000) unless otherwise stated

I. ORGANISATION AND ACTIVITY

IUCN, International Union for Conservation of Nature and Natural Resources is a membership organisation constituted by statutes adopted in 1948 at a conference convened by the Republic of France. The membership is comprised of states, governmental agencies, international and national non-governmental organisations, and indigenous peoples organisations. IUCN is registered in Gland, Switzerland as an association under article 60 of the Swiss Civil Code and is solely responsible, to the exclusion of its Members, for all its transactions and commitments.

The highest governing body of IUCN is the World Conservation Congress, which is composed of the membership of IUCN. The World Conservation Congress elects the Council, which has authority to govern IUCN between meetings.

In 1986, IUCN concluded a fiscal agreement with the Swiss government, which granted IUCN exemption from all Swiss taxes. IUCN has been granted observer status at the United Nations.

The mission of IUCN is to influence, encourage and assist societies throughout the world to conserve the integrity and diversity of nature and to ensure that any use of natural resources is equitable and ecologically sustainable.

II. SUMMARY OF SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND DEFINITIONS

All amounts are expressed in thousands of Swiss francs (CHF) unless otherwise indicated.

1. Accounting convention

The financial statements are prepared under the historical cost convention except for certain financial assets and loans that are measured at revalued amount or at fair value. The financial statements are prepared in accordance with the provisions of the Swiss Code of Obligations.

2. Basis of consolidation

The consolidated financial statements include all offices of IUCN and those entities over which IUCN has the power to govern the financial and operating policies so as to obtain benefits from their activities.

Branches:

- Asia Region
 - Asia Regional Office (Thailand)
 - Bangladesh Country Office
 - Cambodia Country Office
 - China Country Office
 - India Country Office
 - Lao PDR Country Office
 - Maldives Project Office
 - Myanmar Country Office
 - Nepal Country Office
 - Pakistan Country Office
 - Sri Lanka Country Office
 - Thailand Country Office
 - Vietnam Country Office

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

Notes to the Consolidated Financial Statements for the Year ended 31 December 2020

All amounts in CHF ('000) unless otherwise stated

- Eastern and Southern Africa Region
 - Eastern and Southern Africa Regional Office (Kenya)
 - Mozambique Country Office
 - Rwanda Country Office
 - South Africa Country Office
 - Tanzania Country Office
 - Uganda Country Office
- Eastern Europe and Central Asia Regional Office (Serbia)
- Environmental Law Centre (Germany)
- Mediterranean Office (Spain)
- Oceania Regional Office (Fiji)
- Mexico, Central America and the Caribbean Region
 - Regional Office for Mexico, Central America and the Caribbean (Costa Rica)
 - El Salvador Project Office
 - Guatemala Project Office
 - Honduras Project Office
 - Mexico Project Office
- South America Region
 - South America Regional Office (Ecuador)
 - Brazil Country Office
- UK Species Programme (United Kingdom)
- Western and Central Africa Region
 - Western and Central Africa Regional Office (Senegal)
 - Burkina Faso Country Office
 - Cameroon Country Office
 - Chad Project Office
 - Ghana Project Office
 - Guinea Bissau Country Office
 - Mali Country Office
 - Mauritania Country Office
 - Niger Project Office
 - Senegal Country Office
- West Asia Regional Office (Jordan)
- Washington, DC Office

Other entities:

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees (WASAA Trust Fund, Nairobi)
- UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl
- Associação UICN
- IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)
- IUCN Maldives
- IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association (dormant)

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

Notes to the Consolidated Financial Statements for the Year ended 31 December 2020

All amounts in CHF ('000) unless otherwise stated

3. Currency of accounts

a) Reporting currency

In accordance with IUCN's Regulations, the reporting currency for the consolidated financial statements is Swiss francs (CHF).

b) Functional currency

A separate set of accounts is maintained for each country where IUCN has a presence. The functional currency for each country is the national currency of the country with the exception of Fiji (USD), Costa Rica (USD) and Serbia (EUR) where the currency chosen better reflects the economic environment in which the office operates.

4. Foreign exchange

The following accounting policies are applied when converting transactions and balances to the reporting currency:

- Transactions denominated in currencies other than the office ledger currency are converted to the ledger currency and recorded on the basis of the exchange rate prevailing at the date of the transaction. At the end of the year all balances maintained in transaction currencies are translated to the currency of the office ledger at the year-end rate. The gains and losses incurred are recognised in the income statement of each office ledger.
- Except for fixed assets which are stated at historical values, non-Swiss franc balances in the consolidated balance sheet are translated to CHF at the year-end exchange rate and the resulting net unrealised gain or loss included in the balance sheet as a currency translation adjustment reserve.
- Project balances are expressed in the currency of the underlying donor contract. At the end of the year, project balances are translated to the currency of the office ledger in which they reside at the year-end rate. The gains and losses incurred are recognised in the income statement of each office ledger. Project balances are further revalued from the ledger currency to CHF at the year-end exchange rate. The resulting net unrealised gain or loss is recognised in the currency translation adjustment reserve.
- If, as a result of the application of the above translation policies, a net deficit would occur on the currency translation adjustment reserve the deficit would be recognised in the income and expenditure statement.

5. Income

Income comprises membership dues from Members, contributions from donors, investment income, Swiss government tax rebates, rental of office space, and sundry income from the sale of other goods and services.

a) Membership dues

Membership dues are fixed by the World Conservation Congress, the supreme governing body of IUCN, and are recognised as unrestricted income in the year they fall due.

b) Voluntary donations

Voluntary donations comprise framework agreements with donors for the core activities of IUCN and project agreements for project activities.

Framework agreements income

Framework agreements are normally for periods of more than one year and may be subject to general restrictions in their use in terms of geography or thematic area.

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

Notes to the Consolidated Financial Statements for the Year ended 31 December 2020

All amounts in CHF ('000) unless otherwise stated

Framework agreements income is recognised in the income statement as unrestricted income once the agreement has been signed and in accordance with the amounts specified in the agreement for each calendar year. Framework agreements income received in advance of the period to which it relates is recorded as deferred unrestricted income.

Staff in-kind contributions

In-kind contributions of staff are recognised at fair value over the period of the employment contract as both income and expenditure in the Consolidated Income and Expenditure Statement. The fair value of in-kind staff is taken as the average cost that would be incurred by IUCN, if it were to directly employ a person in a similar position.

Project agreements income

Project agreements income is restricted for specific project activities detailed in project agreements and subject to specific conditions imposed by the donor. Income is recognised as expenditure is incurred. At the year end, the balance of projects are recorded as "Project agreement receivables" (current assets) where expenditure incurred on projects exceeded amounts advanced by donors, and under "Project agreement advances" (current liabilities) where advances from donors exceeded expenditure incurred.

c) Retention of staff income tax

Non-Swiss staff resident in Switzerland are exempt from paying taxes on their IUCN earnings on the basis of a fiscal agreement between IUCN and the Swiss Government, which entered into effect on 1st January 1987. In order to ensure equitable treatment of both Swiss and non-Swiss staff at Headquarters, an internal tax is levied on non-Swiss staff resident in Switzerland. This is shown as Retention of staff income tax in the Consolidated Income and Expenditure Statement and is classified as unrestricted income.

6. Expenditure

All unrestricted expenditure and project expenditure is accounted for on an accruals basis.

7. Cross charges from projects

Cross charges from projects represent transfers between Project agreements and Secretariat unrestricted funds and comprise staff time charged to projects and indirect costs funded from projects.

Staff time charges

IUCN staff costs are recorded as unrestricted costs. Staff working on projects charge their time spent on projects through a time recording system. Project agreements are charged the cost of staff time and the Secretariat unrestricted fund receives the income.

Indirect cost recoveries

Indirect costs are recorded as unrestricted costs. Indirect costs funded from project agreements are cross charged to projects and the Secretariat unrestricted fund receives the income.

8. Financial assets

Financial assets are recorded at fair value. Gains or losses arising from changes in fair values of financial assets are recognised in the income statement in the year that they occur as are foreign exchange gains or losses resulting from the revaluation of financial assets denominated in currencies other than the CHF.

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

Notes to the Consolidated Financial Statements for the Year ended 31 December 2020

All amounts in CHF ('000) unless otherwise stated

9. Fixed assets

a) Purchased assets

Purchased fixed assets are recorded at historic cost and capitalised when the purchase price is one thousand CHF or above, or the equivalent in other currencies, and when ownership resides with IUCN.

b) In-kind assets

In-kind contributions of fixed assets are capitalised at fair value and the donations recorded as deferred income which is then recognised in the income statement over the estimated useful life of the assets in line with the depreciation charges.

c) Donations for the purchase of fixed assets

Cash donations received for the purchase of fixed assets are recorded as deferred income and recognised in the income statement over the estimated useful life of the corresponding asset in line with the depreciation charge.

d) Depreciation

Fixed assets are depreciated over their estimated useful lives on the following basis:

Computer hardware	3–5 years
Vehicles	4–7 years
Office furniture and equipment	4–7 years
Building renovations	10–20 years
Building installations	20 years
Building infrastructures	50 years

10. Intangible assets

Purchased computer software is capitalized on the basis of the costs incurred to acquire the software and bring it to its point of use.

Software is depreciated over its estimated useful life on a straight line basis over 2 to 7 years.

The cost of developing in-house software is expensed in the year that the costs are incurred.

11. Provisions

a) Provision for membership dues receivable

A general provision for outstanding membership dues is made to recognise the probability that not all dues will be received. The increase or decrease in the total provision is recognised in the income and expenditure statement. Provision for membership dues in arrears is calculated on the following basis, based on the outstanding balance at the close of the year.

Membership dues outstanding for:

Three years or more	100%
Two years	67%
One year	33%

The provision against the arrears of some state members and state agencies is calculated on an individual basis after a review of their own special situations.

Full provision is made against the dues owed by Members whose rights have been rescinded by the IUCN World Conservation Congress or vote of the membership.

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

Notes to the Consolidated Financial Statements for the Year ended 31 December 2020

All amounts in CHF ('000) unless otherwise stated

b) Provision for projects in deficit

A provision for projects in deficit is made in respect of those projects where expenditure has exceeded income and where the receipt of future additional funds to cover the excess expenditure is uncertain.

c) Staff terminations

Provision is made for the estimated cost of known redundancies. A redundancy is considered to be known when a management decision has been taken and communicated to the staff concerned.

Additional provision is made when there is a local legal obligation.

d) Staff leave and repatriation

Provision is made for holiday entitlement which has not been used by staff at the year-end. The balance at the year-end also includes the estimated cost of repatriation of international staff.

12. Loans at below market rate of interest

Loans are initially measured at fair value. The benefit of the below-market rate of interest is measured as the difference between the initial carrying value of the loan and the proceeds received. The benefit is recorded as deferred income and recognised over the period of the loan. The market rate of interest is reviewed annually and the carrying value adjusted for significant movements in the market rate.

An amount equivalent to the interest that would have been incurred had the loan been acquired at a market rate is recognised as both an income and an expense in the income and expenditure statement on an annual basis.

13. Hosted organisations

IUCN hosts certain organisations. A hosted organisation has no legal status in the country of operation and therefore operates under the legal umbrella of IUCN. A hosted organisation is operationally autonomous and is accountable to its own management and governance structures and not to IUCN.

Income received and expenditure incurred on behalf of a hosted organisation is accounted for in separate project accounts and excluded from consolidation. Funds held by, or advanced by, IUCN on behalf of hosted organisations are recorded on the balance sheet as advances from/to hosted organisations.

14. Reserves

IUCN maintains the following reserves:

a) Unrestricted reserves

IUCN Fund

The IUCN Fund is maintained in order to preserve IUCN's capital base. The use of the fund is governed by the IUCN Council and is maintained as a reserve of last resort.

Currency translation reserves

The Currency translation reserve represents changes in the value of the net assets of IUCN at the consolidation level as a result of movements of functional currencies against the Swiss franc.

Retained surpluses

The Retained surpluses represent other unrestricted reserves.

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

Notes to the Consolidated Financial Statements for the Year ended 31 December 2020

All amounts in CHF ('000) unless otherwise stated

b) Designated reserves

Designated reserves represent funds set aside from unrestricted reserves to cover the cost of future events or activities. The designation may be reversed at any time by the IUCN Council.

Reserve for statutory meetings

The Reserve for statutory meetings represents amounts allocated from unrestricted funds to cover costs of future meetings of the World Conservation Congress and related preparatory meetings.

Renovation fund

The Renovation fund represents funds allocated from unrestricted funds for future renovations of the Headquarters building.

Other Designated reserves

Other Designated reserves represent amounts allocated from unrestricted funds to cover the cost of other future costs or activities.

As of 1 January 2020 the format of the Income and Expenditure Statement was amended to show the movement in designated reserves as part of the result for the year. The comparatives have been amended accordingly.

III. CASH AND SHORT TERM BANK DEPOSITS

Cash and short-term bank deposits include all bank accounts and short-term deposit accounts operated by IUCN worldwide. The analysis by region or office is shown below.

REGION OR OFFICE	2020	2019
Asia	2,933	2,670
Eastern and Southern Africa	2,001	2,653
Eastern Europe and Central Asia	358	35
Europe	3,706	2,539
Environmental Law Centre, Bonn	377	856
Headquarters	44,415	41,858
Mediterranean	320	243
Mexico, Central America and the Caribbean	2,189	1,430
Oceania	485	766
South America	370	341
United Kingdom	971	542
United States	1,138	705
Western and Central Africa	3,142	2,822
West Asia	693	769
Balance at 31 December	63,098	58,229

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

Notes to the Consolidated Financial Statements for the Year ended 31 December 2020

All amounts in CHF ('000) unless otherwise stated

IV. FINANCIAL ASSETS

	2020	2019
Bonds	11,917	11,782
Structured Products	1,109	669
Equities	950	486
Microfinance	864	1,616
Convertibles	738	753
Other Investments	442	714
Balance at 31 December	16,020	16,020

At 31 December 2020, an unrealized foreign exchange loss of CHF 29 (2019 – CHF 68 loss) was recognised on the investment portfolio.

During the year, the investment portfolio recorded a capital gain of CHF 84 (2019 – CHF 411 gain).

At 31 December 2020, the investment portfolio included bank balances of CHF 500 (2019 – CHF 607). These are included under cash and short-term bank deposits.

V. MEMBERSHIP DUES RECEIVABLE AND PROVISION

	2020	2019
Gross membership dues receivable	2,898	2,260
Provision for dues in arrears	(1,826)	(1,249)
Net membership dues receivable at 31 December	1,072	1,011

The provision for membership dues in arrears has been calculated in accordance with the policy described in Note II.11 (a).

2020

	2018 and prior	2019	2020	Total
State member	277	214	1,580	2,071
Government agencies	151	117	278	546
Indigenous peoples	-	1	3	4
International NGOs	8	7	19	34
National NGOs	41	57	110	208
Affiliates	16	8	11	35
Total membership dues receivable	493	404	2,001	2,898
Provision for membership dues	(493)	(398)	(935)	(1,826)
Net membership dues receivable	-	6	1,066	1,072

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

Notes to the Consolidated Financial Statements for the Year ended 31 December 2020

All amounts in CHF ('000) unless otherwise stated

2019

	2017 and prior	2018	2019	Total
Total membership dues receivable	280	530	1,450	2,260
Provision for membership dues	(280)	(429)	(540)	(1,249)
Net membership dues receivable	-	101	910	1,011

Movement in provision for membership dues

	2020	2019
Balance at 1 January	1,249	1,889
Addition to /(release from) provision	577	-
Write off of deficits against provision		(640)
Balance at 31 December	1,826	1,249

VI. STAFF RECEIVABLES

Staff receivables comprise travel advances, payroll advances and loans to staff outstanding as at 31 December.

	2020	2019
Travel advances	210	268
Payroll advances and staff loans	24	8
Balance at 31 December	234	276

VII. RECEIVABLES FROM PARTNER ORGANISATIONS

Receivables from partner organisations represent balances due from organisations associated with IUCN that are outstanding as at 31 December.

	2020	2019
RAMSAR Convention Secretariat	61	367

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

Notes to the Consolidated Financial Statements for the Year ended 31 December 2020

All amounts in CHF ('000) unless otherwise stated

VIII. ADVANCES TO IMPLEMENTING PARTNERS

Advances to implementing partners represent amounts advanced to IUCN partners for the implementation of project agreements that were not spent as at 31 December.

	2020	2019
Asia	1,253	483
Eastern and Southern Africa	786	594
Europe	97	93
Headquarters	5,237	5,614
Mediterranean	5	17
Mexico, Central America and the Caribbean	505	190
Oceania	305	(14)
South America	139	583
United Kingdom	123	104
United States	85	345
West Asia	388	258
Western and Central Africa	3,362	1,558
Balance at 31 December	12,285	9,825

Headquarters manages a significant number of grant making programmes. Although the programmes are managed by Headquarters, the grants themselves are made to organisations globally. Grants are recorded as advances to implementing partners until the expenditure incurred by the grantees is reported as spent to IUCN.

IX. PROJECT AGREEMENTS RECEIVABLES AND ADVANCES

Receivables and advances on project agreements represent respectively the total of projects with a negative cash balance and the total of projects with a positive cash balance at year end.

	2020	2019
Project agreement receivables	(14,716)	(18,108)
Project agreement advances	72,929	73,313
Balance at 31 December	58,213	55,205

X. FRAMEWORK AGREEMENTS RECEIVABLES

Framework agreements receivables represent framework agreements income due but not received as at the end of the year. As at 31 December 2020 there was CHF 201 receivable compared to CHF 1,417 receivable at 31 December 2019.

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

Notes to the Consolidated Financial Statements for the Year ended 31 December 2020

All amounts in CHF ('000) unless otherwise stated

XI. FIXED ASSETS

1. Movement in fixed assets

	Building Infrastructures	Building Installations	Other Land and Buildings	Vehicles, Equipment, Furniture & Fixtures	Total
Purchase value:					
Balance as at 31 December, 2018	27,178	13,775	5,334	9,594	55,881
Additions	-	-	10	598	608
Disposals	-	-	(6)	(258)	(264)
Balance as at 31 December, 2019	27,178	13,775	5,338	9,934	56,225
Additions	-	-	123	389	512
Disposals	-	-	-	(221)	(221)
Balance as at 31 December, 2020	27,178	13,775	5,461	10,102	56,516
Depreciation:					
Balance as at 31 December, 2018	(10,098)	(7,310)	(1,707)	(7,949)	(27,064)
Charge for the year	(544)	(575)	(284)	(699)	(2,102)
Disposals	-	-	3	240	243
Balance as at 31 December, 2019	(10,642)	(7,885)	(1,988)	(8,408)	(28,923)
Charge for the year	(544)	(575)	(241)	(646)	(2,006)
Disposals	-	-	-	207	207
Balance as at 31 December, 2020	(11,186)	(8,460)	(2,229)	(8,847)	(30,722)
Net book value:					
Balance as at 31 December 2019	16,536	5,890	3,350	1,526	27,302
Balance as at 31 December 2020	15,992	5,315	3,232	1,255	25,794

Fixed assets purchased using unrestricted funds are depreciated over their estimated useful lives as per Note II.9.

2. Land

In 1990, the commune of Gland gave IUCN the right to use a plot of land for the purpose of building the IUCN Secretariat Headquarters. The right was granted at no cost for a period of 50 years, i.e. until August 2040. In 2008, the commune of Gland gave IUCN the right of use of an adjacent piece of land to the original plot for a period of 50 years, with the permission to construct an extension to the existing IUCN Headquarters building.

3. IUCN Headquarters building

Included in Building Infrastructures and Building Installations is the Headquarters building of IUCN. This consists of an original building and an extension.

a) Original building

The original building was financed by donations received from the Swiss Confederation, the Canton of Vaud and the Commune of Gland. Although IUCN formally owns the Headquarters building, it enjoys a restricted use and cannot dispose of it or use it as collateral without the approval of the Swiss Government. If disposed of, the Swiss Government has the right to recuperate its initial outlay plus a percentage of the value added, if applicable. The cost of the building is included in fixed assets and the net book value is matched by a corresponding value of deferred income to recognise the restricted nature of the building. The deferred income is released over the estimated useful life of the building in line with the depreciation of the building.

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

Notes to the Consolidated Financial Statements for the Year ended 31 December 2020

All amounts in CHF ('000) unless otherwise stated

In 2014, the Canton of Vaud provided a grant of CHF 600 towards the renovation of the original building. The grant will be released over the estimated useful life of the building renovation (20 years).

b) Building extension

The building extension was financed by an interest free loan from the Swiss Government of CHF 20,000 payable in 50 equal yearly instalments of CHF 400, the first of which was paid in December 2010. In addition to the loan from the Swiss Government, IUCN received cash donations of CHF 4,692 and in-kind donations of CHF 1,815.

XII. INTANGIBLE ASSETS

The intangible assets consist of an ERP system and portal applications.

Movement in Intangible assets

	2020	2019
Purchase value:		
Balance at 1 January	4,741	4,550
Additions	205	191
Balance at 31 December	4,946	4,741
Amortisation:		
Balance as of 1 January	(4,495)	(4,423)
Charge for the year	(175)	(72)
Balance at 31 December	(4,670)	(4,495)
Net Book Value at 31 December	276	246

XIII. ACCOUNTS PAYABLE AND ACCRUED LIABILITIES

Accounts payable and accrued liabilities represent amounts owed to creditors and suppliers as at the end of the year. Of the total outstanding balance of CHF 11,184 as at 31 December 2020 (2019 – CHF 10,782), CHF 6,023 (2019 – CHF 6,973) is related to Headquarters and the balance to regional and country offices.

	2020	2019
Accounts payable and supplier accruals	5,585	5,067
Accruals for implementing partners	5,599	5,715
Balance at 31 December	11,184	10,782

XIV. PENSION FUND OBLIGATIONS

IUCN operates different pension plans in different countries, each conforming to the legal regulations in the respective country. On 31 December 2020, the liability to the pension schemes amounted to CHF nil (2019 – CHF nil).

XV. ADVANCES TO/FROM HOSTED ORGANISATIONS

At 31 December 2020 IUCN held funds advanced from hosted organisations of CHF 102 (2019 – CHF 307 advanced to hosted organisations).

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

Notes to the Consolidated Financial Statements for the Year ended 31 December 2020

All amounts in CHF ('000) unless otherwise stated

	2020	2019
Balance at 1 January	(307)	496
Income	233	1,798
Expenditure	(21)	(2,566)
	(95)	(272)
Movement on funds held	197	(35)
Balance at 31 December	102	(307)

XVI. PROVISIONS

1. Projects in deficit

The provision for projects in deficit is funded by unrestricted income and covers projects where negotiations are still ongoing but where IUCN considers that it may not be able to obtain additional funds from donors to cover expenditures already incurred.

Movement in project deficit provision

	2020	2019
Balance at 1 January	2,375	1,928
Additions to provision	2,753	610
Utilisation of provision	(442)	(163)
Balance at 31 December	4,686	2,375
Region	2020	2019
Asia	596	568
Eastern and Southern Africa Region	1,021	433
Europe	34	16
Headquarters	2,100	423
Mediterranean	92	47
Oceania	321	152
United States	108	-
Western and Central Africa	172	272
West Asia	242	464
Balance at 31 December	4,686	2,375

2. Staff termination

The provision for staff termination is calculated separately for each office to comply with local labour laws. Irrespective of local labour law, provision is made for the estimated cost of staff termination when a decision has been made to terminate a member of staff and the decision has been communicated to the individual concerned.

Movement in provision for staff termination

	2020	2019
Balance at 1 January	1,577	1,726
Additions to provision	678	777
Utilization of provision	(565)	(926)
Balance at 31 December	1,690	1,577

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

Notes to the Consolidated Financial Statements for the Year ended 31 December 2020

All amounts in CHF ('000) unless otherwise stated

XVII. DEFERRED INCOME

Deferred unrestricted income represents income received in advance of the period to which it relates.

	2020	2019
Deferred unrestricted income	4,977	1,454
Donations for construction of HQ building extension		
Donations in cash	2,550	2,753
Donations in kind	221	243
Donation in cash for renovation of original building	403	434
	3,174	3,461
Headquarters original building	6,784	7,123
Interest free government loan	3,285	3,444
Total	18,220	16,861
Current		
Deferred unrestricted income	4,977	1,454
Buildings:		
Original building	339	339
Building extension	128	128
Total buildings	467	467
Total current deferred income	5,444	1,921
Non-current		
Original building	6,301	7,092
Building extension	6,475	8,593
Total long term deferred income	12,776	13,402
Total deferred income	18,220	15,323

Donations received for the headquarters buildings (original and extension) are recorded as deferred income and recognised over the useful life of the corresponding purchased or donated assets (see Note XI 3).

The deferred income on the government loan represents the difference between the fair value of the loan CHF 12,294 (2019 – CHF 12,537) and the outstanding cash value of the loan CHF 15,579 (2019 – CHF 15,981) (see Note XVIII). This difference represents the fair value of the interest saved on the interest free loan granted by the Swiss Government and is recognised over the period of the loan.

XVIII. NEW BUILDING LOAN

Headquarters building extension loan

	2020	2019
Current	246	243
Non-current	12,048	12,294
Balance at 31 December	12,294	12,537

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

Notes to the Consolidated Financial Statements for the Year ended 31 December 2020

All amounts in CHF ('000) unless otherwise stated

The Swiss Government provided an interest free loan of CHF 20,000 to finance the headquarters building extension.

The loan is repayable in 50 annual instalments of CHF 400. The first instalment was paid in December 2010. The fair value of the loan is estimated at CHF 12,294 (2019 – CHF 12,537). The outstanding cash value of the loan has been discounted at a rate of 1.25% (2019 – 1.25%) which represents the market interest rate for a 10-year loan based on current market conditions. The difference of CHF 3,285 (2019 – CHF 3,444) between the outstanding cash value and the fair value of the loan is the benefit derived from the interest-free loan and is recorded as deferred income (see Note XVII).

The value of the interest that would have been paid on an equivalent commercial loan of 1.25% is estimated at CHF 195 (2019 – CHF 200). This has been recorded in the income and expenditure statement under Interest income to recognise the benefit of the interest free loan and under financial charges to recognise the interest that would have been paid.

XIX. FUNDS AND UNRESTRICTED RESERVES

1. Unrestricted reserves

Currency translation adjustments & foreign exchange gains and losses

Exchange gains and losses at the individual ledger levels are dealt with in the income statement. The net unrestricted loss on exchange for the year amounted to CHF 484 loss (2019 – loss of CHF 628).

Exchange gains and losses on consolidation and translation of ledgers maintained in other currencies to CHF are taken to the currency translation adjustment reserve. The net movement during 2020 was a loss of CHF 153 (2019 – loss of CHF 284).

2. Designated reserves

a) Reserve for statutory meetings

In 2020, CHF 93 was allocated (2019 – CHF 832 appropriated) to the Reserve for statutory meetings from Retained surpluses to cover costs for the Regional Conservation Fora.

b) Other designated reserves

In 2020, CHF 946 was allocated from Other designated reserves in respect of the IUCN Commissions (2019 – CHF 117 allocated); CHF 102 was appropriated from designated reserves in respect of the External review (2019 – CHF 55 allocated); and CHF 180 was appropriated from designated reserves in respect of systems investments (2019 – CHF 186 appropriated).

c) Renovation fund

A net allocation of CHF 9 (2019 – CHF 10) was made from Retained surpluses to the Renovation fund to cover future renovation costs of the IUCN Headquarters building.

XX. RETENTION OF STAFF INCOME TAX

Swiss Government tax rebates amounted to CHF 1,666 (2019 – CHF 1,426) and represents the value of taxes that would have been paid by non-Swiss staff in the absence of the Fiscal Agreement between IUCN and the Swiss Government which exempts non-Swiss staff from payroll taxes and which entered into effect on 1 January 1987.

XXI. FRAMEWORK INCOME

Annex A lists Framework Agreements income by donor and details income allocations to the IUCN Programme and operational units. Framework income includes in-kind contributions of CHF 661 (2019 – CHF 526).

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

Notes to the Consolidated Financial Statements for the Year ended 31 December 2020

All amounts in CHF ('000) unless otherwise stated

XXII. OTHER OPERATING INCOME

Other operating income of CHF 5,004 (2019 – CHF 5,880) shown under Secretariat unrestricted funds includes overhead and management fees from Ramsar Convention Secretariat of CHF 529 (2019 – CHF 561), rental income of CHF 975 (2019 – CHF 1,231), recognition of deferred income of donations for the headquarters original building and building extension CHF 467 (2019 – CHF 467), and in-kind contributions of staff other than Framework staff in-kind of CHF 730 (2019 – CHF 1,017). The balance of other operating income is made up of miscellaneous external income received by IUCN at both Headquarters and other offices around the world.

XXIII. EXCHANGE DIFFERENCES ON REVALUATION OF PROJECT BALANCES

Project balances are expressed in the currency of the underlying donor contract. At the end of the year, project balances are translated to the currency of the office ledger in which they reside at the year-end rate. Project balances expressed in non-CHF ledgers are further revalued to CHF using the year-end exchange rates. The resulting unrealised gain or loss is recorded as an adjustment to project balances on the balance sheet and the Currency translation adjustment reserve. The net adjustment is passed through the income and expenditure statement for project agreements to reflect the net movement on the project portfolio.

XXIV. AUDIT FEE

The following fees were paid to the auditors of IUCN's financial statements.

	2020	2019
Consolidated financial statement audit	181	194
Other audits	61	49

XXV. RELATED PARTIES

1. Identity of related parties

a) The Commissions

The Commissions of IUCN are networks of expert volunteers entrusted to develop and advance the institutional knowledge and experience and objectives of IUCN. The Commissions are established by Congress which determines their mandate.

b) The National and Regional Committees

National and Regional Committees are groupings of Members of IUCN from specific states or regions. Their role is to facilitate cooperation among Members and to coordinate the participation of Members in the programme and governance of IUCN.

c) The Convention on Wetlands of International Importance (Ramsar)

Ramsar is hosted by the IUCN Secretariat and operates under its legal personality. It is headed by a Secretary General with sole responsibility for the administration of the convention funds and for all administrative matters, with the exception of those requiring the exercise of legal personality. IUCN provides services to the Ramsar Secretariat in terms of financial and budgetary management, office facilities, human resources management and information technology.

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

Notes to the Consolidated Financial Statements for the Year ended 31 December 2020

All amounts in CHF ('000) unless otherwise stated

d) TRAFFIC International

TRAFFIC International is a charity registered in the United Kingdom. IUCN is a founder member and sits on the Board. The IUCN Secretariat hosts TRAFFIC operations in its offices in Cameroon, Thailand and South Africa where they operate under the legal personality of IUCN.

e) International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US

The International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US is a US registered charity whose main purpose is to raise funds for conservation to be spent in partnership with IUCN and its Members.

2. Transactions with related parties

During the course of the year IUCN made contributions of CHF 1,671 to the Commissions (2019 – CHF 1,300). The amount is distributed across the expenditure headings that reflect the nature of the expenses incurred by the Commissions. Unspent allocations are included under Other Designated Reserves

During the year and as part of the services IUCN provides to Ramsar, IUCN received funds of CHF 5,030 (2019 – CHF 4,932) and incurred payments of CHF 4,360 (2019 – CHF 4,559) on behalf of Ramsar. At year-end the balance held in trust for Ramsar amounted to CHF 5,634 (2019 – CHF 3,827). These transactions are recorded in Ramsar accounts and financial statements and are therefore not presented in the financial statements of IUCN. During the year, IUCN received fees of CHF 529 (2019 – CHF 561) for the services provided to Ramsar and which are included in Other operating income.

During the year IUCN made contributions of CHF 412 to TRAFFIC International (2019 – CHF 418) and received fees of CHF 98 (2019 – CHF 81) for hosting TRAFFIC operations.

During the year, IUCN received funds from the International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US of USD 647 for projects (CHF 594) and USD 641 for Patrons of Nature (CHF 588). In 2019, USD 317 (CHF 316) was received for projects and USD 214 (CHF 199) for Patrons of Nature.

Summary of legally controlled entities:

Company	Year-end closing	Currency	Capital	Share of capital 2020	Share of capital 2019
The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)	31.12	KES	235,590	100%	100%
UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl	31.12	EUR	266	100%	100%
Associação UICN	31.12	BLR	207	20%	20%
IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)	31.12	GBP	130	NA	NA
IUCN Maldives	31.12	USD	-	100%	100%
IUCN PNG "Mangrove Rehabilitation and Management Project Association	dormant				

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

Notes to the Consolidated Financial Statements for the Year ended 31 December 2020

All amounts in CHF ('000) unless otherwise stated

XXVI. STAFF HEADCOUNT

IUCN's headcount including staff in-kind is as follows:

	2020	2019
Average employees during the year	832	833

XXVII. OPERATING LEASES

At 31 December 2020, IUCN has future minimum office rental commitments amounting to CHF 4,197 (2019 – CHF 4,757) relating to expected rental fees until the end of the lease contract of which CHF 4,171 (2019 – CHF 4,325) expires in 1 to 5 years and CHF 26 (2019 – CHF 432) expires in 6 to 7 years.

IUCN has leasing contracts for office equipment and vehicles amounting to CHF 104 (2019 – CHF 141) expiring in 1 to 5 years.

XXVIII. BANK GUARANTEES

At 31 December 2020, IUCN had bank guarantees in Ugandan Shilling 106,000 (2019 – UGX nil) and Kuwaiti Dinar 19 (2019 – KWD 19), for a total value CHF 80 (2019 – CHF 63) in favour of IUCN donors. Cash for an equivalent amount is pledged at corresponding banks.

XXIX. SUBSEQUENT EVENTS

The COVID-19 pandemic continues to impact the work of IUCN. Government restrictions on the free movement and association of staff and project participants resulted in a reduction in programme delivery in 2020 compared to budget. The pandemic is expected to continue to impact programme delivery in 2021; however, with the rollout of vaccination programmes and the implementation of containment measures, the impact is expected to be more localised. IUCN has assessed the impact that COVID-19 will have on its operations in 2021 by reviewing both unrestricted and restricted income streams. The impact on unrestricted income is expected to be minimal. There is a risk that some Members may delay, or, in extreme cases, be unable to pay their membership dues as a result of economic circumstances, leading to the requirement for additional provisions for unpaid dues in 2021, but this is not expected to be material. Framework income is not expected to be impacted. Although several agreements are still to be signed for 2021, negotiations are ongoing and the outlook is promising. A review of all project plans has been performed. An overall increase in activity is forecasted compared to 2020, driven by the progressive relaxation of Covid-19 restrictions. As a result, we do not expect COVID-19 to have a negative impact on IUCN's financial result in 2021.

Due to the COVID-19 emergency, the IUCN World Conservation Congress, originally scheduled to be held in June 2020 in Marseille, France, was postponed to September 2021. The format of the Congress has been changed to a hybrid format that will include a physical event in Marseille, coupled with virtual elements. As a result of additional costs and a projected decline in income compared to original estimates, a provision of CHF 1.67 million has been made for projected Congress losses in the 2020 financial statements. The provision has been based on expected attendance levels which in turn have been based on the expected evolution of the pandemic and rollout of vaccination programmes. In the event that the pandemic situation worsens, additional losses may be realised. These would be recognised in the 2021 financial statements. Irrespective of the final outcome of the Congress, management has concluded that there is no material uncertainty that may cast significant doubt upon the organisation's ability to continue as a going concern.

IUCN – International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

ANNEX A – CORE FUNDS UNDER FRAMEWORK AGREEMENTS

All amounts in CHF ('000)

	2020	2020	2019	2019
	Secretariat expenditure	Framework core allocation	Secretariat expenditure	Framework core allocation
Central and West Africa Region	2,772	584	2,903	754
Eastern and Southern Africa Region	4,644	535	4,800	625
Asia Region	6,099	715	6,905	886
Meso America and Caribbean	3,429	514	3,627	440
South America and Brazil	1,117	268	1,252	326
European Regional Office, Brussels	1,048	-	1,017	-
Eastern Europe and Central Asia Regional Office	528	37	454	-
West Asia Region	991	195	909	330
Mediterranean Cooperation Centre	1,390	-	1,492	-
Oceania	1,390	190	1,514	296
Washington DC Office	869	-	900	-
Sub Total Regional Components	24,277	3,038	25,773	3,657
Director's Office, Biodiversity Conservation Group	356	338	357	356
Species Programme	3,285	427	3,452	449
Protected Areas Programme	1,902	390	1,557	374
World Heritage Programme	1,091	316	1,032	333
Traffic International	412	212	418	218
Sub Total Biodiversity Conservation Group	7,046	1,683	6,816	1,730
Director's Office, Nature-based Solutions Group	436	338	456	356
Ecosystem Management Programme	1,567	971	1,824	408
Forest & Climate Change Programme	1,960	294	1,880	236
Marine & Polar Programme	1,826	226	1,658	233
Water & Food Security Programme	727	226	812	237
Business & Biodiversity Programme	1,193	229	1,194	238
Governance and Rights Programme	1,242	943	1,202	593
Sub Total Nature-based Solutions Group	8,951	3,227	9,026	2,301
Director's Office, Programme & Policy Group	390	406	404	356
Economic Knowledge	982	480	889	575
Science and Knowledge Unit	828	614	805	634
Global Policy Unit	713	525	725	541
Environmental Law Programme	1,044	316	1,164	333
GEF Coordination Unit	545	119	605	-
Sub Total PPG – Programme & Policy Group	4,502	2,460	4,592	2,439
Commission on Education and Communication	180	-	273	-
Commission on Ecosystem Management	93	-	210	-
World Commission on Environmental Law	65	-	141	-
World Commission on Protected Areas	55	-	227	-
Species Survival Commission	240	-	143	-
Commission on Environment, Economics and Social Policy	92	-	177	-
Sub Total Commissions	725	-	1,171	-
Director's office, Union Development Group	2,302	-	3,131	-
Governance	615	-	685	-
Sub Total Union Development	2,917	-	3,816	-
Directorate	1,062	-	1,099	-
Office of the Legal Adviser	573	-	589	-
Oversight Unit	236	-	219	-
Planning, Monitoring & Evaluation Unit	548	299	595	417
Global Communications Unit	1,188	-	1,091	-
Finance Group	1,689	-	1,682	-
Global Programme Operations Unit	1,715	594	1,797	245
Human Resources Management Group	1,014	-	1,205	-
Strategic Partnerships Unit	844	554	753	544
General Services Unit	2,991	-	3,060	-
Information Systems Group	3,662	-	3,634	-
Sub Total Corporate Support Units	15,522	1,447	15,724	1,206
OVERALL TOTAL	63,940	11,855	66,918	11,333
Non-operating expenditure and internal transfers	(199)	-	(21)	-
Operating expenses as per the Income & Expenditure Statement	63,741	11,855	66,897	11,333
Reconciliation of Framework Income to the Financial Statements		2020		2019
Overall Total allocations as above		11,855		11,333
Realised foreign exchange losses on cash contributions		(2)		132
Framework funding allocated to projects		463		233
Surplus/(Deficit) at year-end transferred to unrestricted reserve		(212)		(66)
Total Funding Framework Agreements		12,104		11,632

ANNEX A – CORE FUNDS UNDER FRAMEWORK AGREEMENTS

All amounts in CHF ('000)

	2020	2019
Framework Agreement Partners	TOTAL	TOTAL
Agence Française de Développement (AFD), Ministry for Europe and Foreign Affairs (MEAE), Ministry of Ecological and Inclusive Transition (MTES), Ministry of Agriculture and Food (MAA); Ministry of Overseas Territories (MOM) – France	1,344	1,214
Ministry of Environment, Republic of Korea (MOE) – Korea	762	789
Ministry of Foreign Affairs – Finland	378	397
Norwegian Agency for Development Cooperation (NORAD) – Norway	2,141	2,415
Swedish International Development Agency (Sida) – Sweden	4,974	4,589
Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC) – Switzerland	1,800	1,500
U.S. Department of State	705	728
Total Funding Framework Agreements	12,104	11,632

Note:

Framework income allocations are made on the basis of budgeted income at the start of the year. The difference between allocations made and actual income received is taken to unrestricted reserves. This is compensated by balances on other funding sources to arrive at the overall result for the year.

Eight (8) Membership applications approved by 33rd GCC on 11 May 2021

IUCN Statutory region	#	Organisation name	Acronym	IUCN Statutory State	Website	Member Category	Establishment date	Years of work in conservation	Answer to sustainability use policy question	Letters of endorsement from IUCN Members, National/Regional Committees, Councillors, Honorary Members	Detailed application
Africa	1	Oceans Alive Trust	OAT	Kenya	www.oceansalivekenya.org	National NGO	15.06.2016	15	The common theme is the recognition that fisheries are part of social-ecological systems. We have learnt, in our 15 years of experience in LMMA management that there are 4 elements that are essential to achieve sustainability-Governance, Ecological, Economic and Social. While ecological objectives may remain paramount for some processes within management agencies, there is increasing need to develop practical tools and frameworks that will allow integration of the diverse objectives appropriate to a social-ecological system in support of comprehensive ecosystem- based and integrated management approaches.	1) NG/24695 – Nature Kenya - The East Africa Natural History Society, Kenya 2) NG/25021 – Coastal Oceans Research and Development - Indian Ocean (East Africa) CORDIO, Kenya	OAT
	2	Association pour la préservation des écosystèmes océaniques sénégalais (Association for Conservation of Senegalese Oceans Ecosystems)	APNEOS	Senegal	www.apneos.ch	National NGO	18.05.2015	4	It contributes to a large extent through a rational and sustainable use of natural resources in order to preserve endangered species, ecosystems, marine protected areas and green areas. APNEOS has made this its main focus in its policy of managing resources with all its partners. Raising awareness, training, involving indigenous populations for the healthy and fair appropriation and management of their resources lie at the heart of all our activities. The Ouakam artificial reef is a perfect example of this.	1) NG/24682 Centre de Suivi Ecologique, Senegal (Ecological Monitoring Centre) 2) NG/1506 Association Sénégalaise des Amis de la Nature, Senegal (Mamadou Diallo, IUCN Councillor) - Senegalese Association for Friends of Nature	APNEOS
Meso and South America	3	Rede Nacional de Combate ao Tráfico de Animais Silvestres (National Network Against Wildlife Trafficking)	RENTAS	Brazil	www.rentas.org.br	National NGO	01.01.1999	20	In its quality of NGO fighting against wildlife trafficking, Rentas believes that if a use shall be made of natural resources, it should be in a sustainable fashion, however, sustainability, conservation and ecosystems preservation most often comes in contradiction with over-consumption and industrial expansion. Therefore, a "less is better" vision of natural resources exploitation accompanied with sustainable use would be Rentas' position regarding this point.	1) NG/24971 Ecoa - Ecologia e Ação, Brazil (Ecoa - Ecology and Action) 2) NG/25459 WCS - Associação Conservação da Vida Silvestre, Brazil (Wildlife Conservation Society)	RENTAS
	4	Asociación Ecológica de San Marcos de Ocotepeque (San Marcos Ecological Association of Ocotepeque)	AESMO	Honduras	www.aesmo.org	National NGO	28.04.1990	30	AESMO fully shares the opinions expressed in IUCN's Sustainable Use Policy, since the NGO promotes the application of sustainable use in the protected areas of the Trifinio border region, with the participation of its local partners: municipalities, civil society organisations and private companies.	1) IP/24707 Agencia para el Desarrollo de la Mosquitia, Honduras (Agency for the Development of the Honduran Mosquitia) 2) NG/25659 Colegio de Profesionales Forestales de Honduras, Honduras (The Society of Honduran Foresters) 3) NG/25741 Asociación para el Manejo Integrado de Cuencas de La Paz y Comayagua, Honduras (Association for the Integrated Management of the La Paz and Comayagua Watersheds) 4) Honduras National Committee of IUCN Members	AESMO
North America & the Caribbean	5	Galapagos Conservancy	GC	United States of America	www.galapagos.org	National NGO	15.02.1985	35	Our Education for Sustainability is an excellent example that meets IUCN's Sustainable Use Policy. https://www.galapagos.org/conservation/our-work/education-for-sustainability/Education-for-Sustainability-Roadmap-Future-Leaders-Building-Capacity-for-a-Sustainable-Galapagos-Education-for-Sustainability-in-Galapagos-ESG-Teacher-Professional-Development-Program-more-on-website	1) NG/25026 Fundacion ProAves, Colombia 2) NG/25609 National Whistleblower Center, USA 3) NG/25944 Rasmussen Family Foundation, USA	GC
West Asia	6	Royal Scientific Society - National Energy Research Center	RSS/NERC	Jordan	www.rss.jo www.nerc.gov.jo	NG	10.05.1970	50 years - This applicant works in the field of research (of renewable energies)	NERC through the implementation of a wide variety of innovative projects to address local sustainable development challenges related to renewable energy/energy efficiency.	1) NG/25604 Future Pioneers, Jordan 2) NG/25684 Horizon for a Green Environment, Jordan	RSS/NERC

IUCN Statutory region	#	Organisation name	Acronym	IUCN Statutory State	Website	Member Category	Establishment date	Years of work in conservation	Answer to sustainability use policy question	Letters of endorsement from IUCN Members, National/Regional Committees, Councillors, Honorary Members	Detailed application Members
West Europe	7	Association pour la Protection des Animaux Sauvages et du Patrimoine Naturel (Association for the Protection of Wild Animals and Natural Heritage)	ASPAS	France	www.aspas-nature.org	NG	27.07.1983	37 years	At present, ASPAS has no official stance on the notion of Sustainable Use. However, we do agree with IUCN's Policy Statement on this subject. In terms of action, ASPAS promotes the principle of free evolution/rewilding on the reserves it manages and carries out actions that do not really come under the policy of sustainable use. Since we agree with the Policy Statement, if we were prompted to carry out actions linked to sustainable use, we would indeed apply the IUCN sustainable use policy.	1) NG/25129 Conservatoire d'Espaces Naturels (French Federation of Natural Areas Conservatories), France 2) NG/350 France Nature Environnement, France	ASPAS, France - incl. objection & addtl. info.pdf
	8	Systèmes extractifs et Environnements (SystExt) Extractive systems and Environments (SystExt)	SystExt	France	https://www.systext.org/	National NGO	26/06/2013	5	SystExt does not take a particular stand on the sustainable use of wild living resources, but on the improvement of the quality of their habitats and the conservation of ecosystems. Therefore, SystExt fights against the destructive and polluting effects of mining activities, in particular against practices that cause irreversible damage to biodiversity. SystExt thus works to preserve natural resources – prioritising water resources, the main environment affected by the mining sector – but also mineral raw materials, by promoting their restrained use and the development of secondary resources from recycling.	1) Comité français de l'IUCN (French National Committee of IUCN Members) 2) NG/350 France Nature Environnement, France 3) IN/213 Birdlife International, UK	SystExt

Three (3) Membership applications deferred by 33rd GCC for decision at its next meeting or by e-mail correspondence

North America & the Caribbean	1	Marat Karpeka Lemur Foundation	MKLF	United States of America	www.lemurfund.org	National NGO	25.11.2015	5	1) "yes, we do follow sustainable policy in any projects we are involved as we believe that everything in the world is connected and you can't exclude or ignore this fact". 2) one reason for joining IUCN is "to improve and achieve goal of sustainable environment"	1) NG/25523 Fondation Tany Meva, Madagascar 2) NG/25541 Global Wildlife Conservation, USA 3) NG/25568 Madagasikara Voakajy, Madagascar	MKLF
West Europe	2	Vienna Zoo - Schoenbrunner Tiergarten GmbH		Austria	https://www.zoovienna.at/	National NGO	13.12.1991	30	Schoenbrunn Zoo has an environmental policy- included are guidelines for the use of energie/ ressources/ water/ waste/ purchasing guidelines/ construction/ legal compliance. A special environmental team is continuously developing new strategies. "For its participation in the EcoBusinessPlan of the City of Vienna, the zoo was recognized as Eco-Profit Company in 2019. "TÖV Sud has certified the zoo according to the international standards ISO 9001 (quality management), ISO 14001 (environmental management) and ISO 45001 (occupational health and safety). "The new Giraffe park at Schoenbrunn Zoo was awarded with the Vienna Environment Prize 2016. Environmental protection & sustainability We are aware of our responsibility to the environment and always try to live up to our role model function. In compliance with all environmentally relevant legal provisions, we pursue a holistic, sustainable policy in all work processes and activities. This includes, in particular, continuous improvement in energy efficiency and the use of resources. We have introduced an integrated management system to achieve our goals and work on the basis of the applicable regulations to continuously improve the quality, sustainability, safety and health of humans and animals. We are convinced that focused and continuous processing of these subject areas will also ensure the success of our company in the future. "ISO 14001 is the international standard that specifies requirements for an effective environmental management system (EMS). It provides a framework that an organization can follow, rather than establishing environmental performance requirements."	1) IN/216 World Association of Zoos and Aquariums, Spain 2) NG/1538 Zoologischer Garten Köln, Germany 3) NG/25348 Zoo Leipzig GmbH, Germany	Vienna Zoo
	3	Stop Ecocide International Ltd	SEI	United Kingdom	www.stopecocide.earth	National NGO	22/07/2017	4	Yes, we do. Whenever we're hosting events, it is our policy to order from vegetarian and/or organic caterers as best we can regardless of the price. The certificates that we give out to Earth Protectors is also made of recyclable paper. Christmas gifts that the team received recently were also mindful; ie eco-friendly, biodegradable, vegan, 100% recycled. As we grow in size and influence, we also aim to engage with more partners and service providers who have SDG targets incorporated in their policies.	1) IN/436 Wetlands International, The Netherlands 2) NG/826 Center for Environmental Legal Studies, USA 3) NG/25509 Environmental Law Program at the William S. Richardson School of Law, USA	SEI